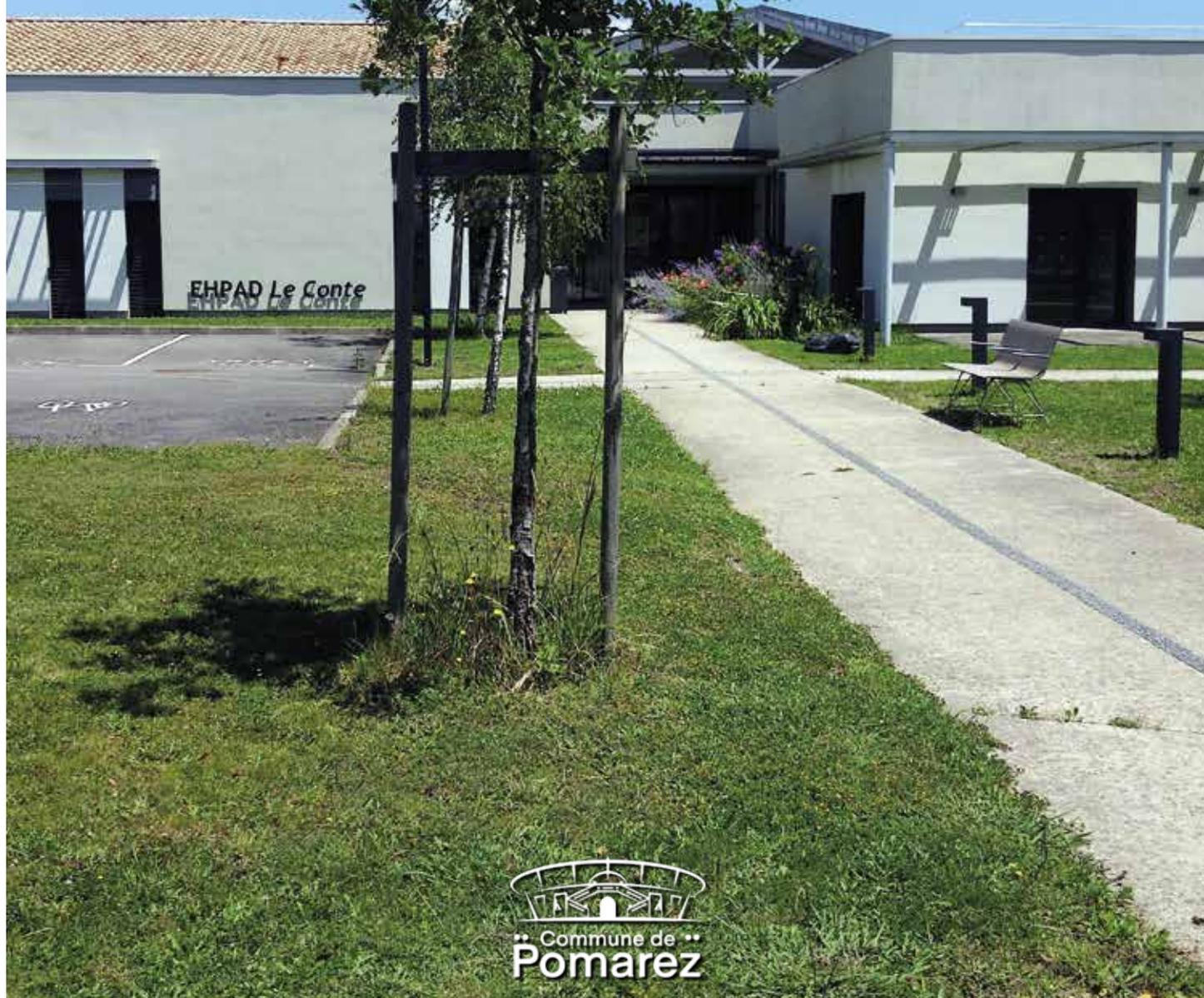


L'ÉCHO

DE LA MECQUE

Pomarez, une petite ville à la campagne



SOMMAIRE



P3
LE MOT DE M. LE MAIRE



P9 à P11
LES SERVICES



P23 à P35
COMPTES-RENDUS
CONSEIL MUNICIPAL

P4 à P8
LES ACTIONS
DE LA MUNICIPALITÉ



P12 à P22
DU CÔTÉ
DES ASSOCIATIONS



SERVICES

Mairie de Pomarez

61 Rue de la Mairie - 40360 Pomarez

Tél : 05 58 89 30 28

Horaires

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h30 et de 13 h 30 à 17 h 30

Le vendredi 9 h à 12 h30 et de 13 h 30 à 17 h



Déchetterie à Pomarez

Horaires du 1er septembre au 30 juin

Les lundi, mercredi, samedi de 9 h à 12 h

Le vendredi de 13 h 30 à 17 h

Du 1er juillet au 31 août

Horaires d'été

Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys

19 Rue de la Técoûère - 40330 Amou

Tél : 05 58 89 00 50



Espace France services

Le mardi à Pomarez de 8 h 30 à 12 h 30

Le jeudi à Pomarez de 13 h 30 à 17 h 30





LE MOT DE M. LE MAIRE



Chères administrées, Chers administrés,

Avant de vous parler des futurs travaux sur Pomarez, je voudrais aborder le sujet des relations entre voisins. Je tiens à rappeler que le Maire n'est pas là pour régler les problèmes de voisinage qui peuvent se solutionner d'abord par le dialogue et l'écoute, puis devant un conseiller juridique si nécessaire. Dernièrement, j'ai reçu un courrier d'un « collectif de résidents » auquel je ne répondrai pas, car anonyme et infondé à mon avis. Tout le monde a le droit de se plaindre. Il suffit de prendre rendez-vous en mairie, ma porte est ouverte et je suis à l'écoute de toutes doléances, à condition qu'elles soient légitimes.

Tout d'abord pour faire taire les rumeurs, non la Mairie ne va pas déménager dans le bâtiment de la poste. La toiture avait simplement besoin d'être refaite. Sur le précédent bulletin, je vous avais parlé des études que nous faisons pour les futurs travaux concernant la salle des fêtes et les logements communaux. Celles-ci sont en voie de finition et les travaux après appel d'offres devraient être effectifs en fin d'année, voire en début d'année 2025. En plus de ces deux gros chantiers, cette année, nous allons rénover et isoler les logements communaux à côté du service technique, mais aussi implanter les écluses à l'entrée du village.

Dans le cadre du plan France Ruralités, Pomarez a été retenu pour les Villages d'avenir, programme qui vise à accom-

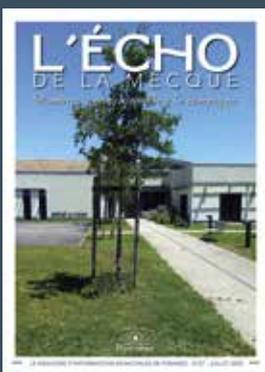
pagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Nous avons donc rencontré le chef de projet de la Préfecture auquel nous avons exposé tous nos projets en cours et nos souhaits futurs (cantine scolaire dans l'enceinte de l'école, projets photovoltaïques entre autre). Suite à cette visite, nous avons consulté le Directeur d'Enerlandes qui doit faire des études pour la couverture du boulodrome (une partie), des cours de tennis (un ou deux) et de la salle André Garbay en panneaux photovoltaïques. Ces projets vont se faire, étalés dans le temps, mais nous les réaliseront.

Pour le futur restaurant scolaire, nous attendons d'acheter les terrains aux héritiers de Mlle Boré, ce qui devrait se faire assez vite, nous avons leur accord de principe. Dès cette acquisition réalisée, nous pourrions effectuer les études nécessaires. Actuellement, l'Etat accorde des subventions aux collectivités pour la construction et la rénovation des bâtiments scolaires. Etant dans les « Villages d'avenir », nous serons prioritaires et accompagnés par la Préfecture.

Beaucoup de travaux et projets en perspective, mais ne vous inquiétez pas, vos impôts n'augmenteront pas, nos finances sont saines.

Je vous souhaite un bel été, plein de bonnes choses et vous donne rendez-vous pour nos Fêtes Patronales.

Pascal Cassiau, Maire de Pomarez



L'ÉCHO DE LA MECQUE - N° 27 - JUILLET 2024 - MAIRIE DE POMAREZ
61 Rue de la Mairie, 40360 Pomarez - Tél. : 05 58 89 30 28

Directeur de la publication : Pascal Cassiau
Comité de rédaction : Pascal Cassiau, Commission communication
Crédit photos : Mairie de Pomarez, Associations

Maquette et impression : Thierry Dupéré Communication

Numéro de commission paritaire : ISSN 2725-397X - Dépôt légal : Juillet 2024

Tirage : 850 exemplaires



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Alix Darnaudet le 23 février 2024

Enaël Arranz le 30 avril 2024

Béatrice Soare le 26 mai 2024



TÉLÉTHON 2023

L'AFM-Téléthon est une association de militants malades et parents de malades, concernés par des maladies génétiques, rares, évolutives et lourdement invalidantes, les maladies neuromusculaires. Elle est née d'une conviction et d'une volonté : guérir des maladies longtemps considérées comme incurables. L'AFM-Téléthon, c'est aussi le Téléthon, une mobilisation populaire unique au monde qui a fait sortir les maladies rares du désert scientifique et médical et permis une triple révolution génétique, sociale et médicale.

- AFM : Association française contre les myopathies



Activités	Résultats Téléthon 2023			
	2022	Recettes 2023	Dépenses 2023	Bénéfices 2023
Enveloppes	276,30	379,00	30,00	349,00
Pâtisseries	350,00	760,70	329,71	430,99
Urnes (dons)	1234,00	1185,50		1185,50
Chocolats	0,00	90,00	89,00	1,00
Jambon	145,00	0,00		0,00
Repas	1170,70	432,00	220,70	211,30
Marche	112,00	200,50		200,50
Conjoints survivants	0,00	20,00		20,00
Gym	113,50	136,50		136,50
ADDAH 40	100,00	100,00		100,00
ACCA	100,00	0,00		0,00
Harmonie	232,50	250,00		250,00
Amicale Pompiers	250,00	0,00		0,00
Partenaires	1366,00	1561,00		1561,00
Patchwork	184,00	40,00		40,00
APAT (vidéo)	0,00	57,00		57,00
Bar	198,50	85,50	22,24	63,26
Pétanque	100,00	50,00		50,00
Club de rugby	130,00	0,00		0,00
Ecole de rugby	100,00	0,00		0,00
Accueil Périscolaire	60,00	36,00		36,00
Dons associations	1190,00	850,00		850,00
	7412,50	6233,70	691,65	5542,05



- Myopathies : maladies neuromusculaires se caractérisant par une fragilité des muscles, qui entraînent la déchirure des fibres musculaires à la moindre contraction.

La municipalité remercie infiniment tous les généreux donateurs, partenaires commerçants et artisans et bénévoles pour leur participation.

La 38e édition du Téléthon 2024 aura lieu les 29 et 30 novembre 2024, un peu plus tôt que d'habitude à cause des nombreux événements organisés à l'occasion de la réouverture de Notre-Dame de Paris, prévue les 7 et 8 décembre prochains.

AGENDA 2024

- Fêtes patronales du 9 au 12 août et le 15 août
- Concours de pétanque en triplettes licenciés le 7 août
- Concours de pétanque en doublette ouvert à tous le 10 août
- Forum des associations le 1er septembre
- Téléthon le 30 novembre
- Concert Sainte Cécile le 7 décembre
- Marché de Noël le 14 décembre organisé par l'APE

VŒUX DU MAIRE

Comme tous les ans, nous nous sommes réunis pour les vœux de M. le Maire et de son Conseil municipal le vendredi 12 janvier dans la salle des fêtes. Étaient conviés à cette cérémonie les commerçants et les entrepreneurs, les responsables des 31 associations, le personnel municipal et 8 familles néo-pomaréziennes sur 27 invités. M. le Maire a souhaité la bienvenue aux nouveaux arrivants, en leur présentant le Conseil municipal, les employés communaux, les diverses associations et les commerces et entreprises de la commune. Cette année a été mis à l'honneur l'entreprise Bédora et son président M. Léonard pour ses nombreux prix et trophées qu'il a obtenus en 2023, notamment le Prix Eco-durable décerné par la région Aquitaine pour avoir mis au centre de ses préoccupations :

- Le côté environnemental (création de 2 hangars photovoltaïques pour être auto-suffisant en électricité).
- Le bien-être des salariés avec la semaine de 4 jours, la création d'une salle de repos et la mise en place de l'intéressement salarial.
- Le souci de l'empreinte carbone et la qualité des approvisionnements (dans un rayon de 70 kms) lui ont valu le trophée TPE-PME.

Trois entités voisines (Misson, Méès et Ygos) ont été rachetées pour intensifier et consolider l'entreprise, ce qui lui a valu le Prix Pitch. "Félicitations pour ces prix et pour



avoir mis en lumière Pomarez", a conclu M. le Maire dans son allocution.

Après le bilan des travaux effectués et un exposé des futures réalisations, M. le Maire a remercié tous ceux qui font la richesse de la commune, commerçants, entreprises, associations, le Conseil, le personnel communal, et tous les habitants de notre Commune pour leur implication. Nous avons ensuite fini la soirée comme à l'accoutumée par le verre de l'amitié et une collation concoctée par le restaurant Bernède.

REPAS DES AÎNÉS

Samedi 24 février, plus de 100 convives de plus de 70 ans, accueillis par M. le Maire ont pris place autour des tables dressées dans la salle des Associations. Le but de ce repas offert par la commune, est bien d'honorer les anciens et de renouer les liens avec eux, comme le souligne M. le Maire, Pascal Cassiau. A ses



côtés, les conseillers municipaux étaient présents pour les entourer et s'assurer que chacun passe un bon moment en savourant ce délicieux repas mitonné par le traiteur Dudu, rythmé par le groupe musical Folktrad.



FORUM DES ASSOCIATIONS ORGANISÉ PAR LA MUNICIPALITÉ

La commune de Pomarez compte 31 associations, ce forum permettra de valoriser le tissu associatif local. C'est l'occasion de faire connaître leurs valeurs, activités, évènements, services... Mais aussi de recruter de nouveaux bénévoles, de se rapprocher de nouveaux adhérents, d'échanger avec de nombreux membres.

Organiser un évènement comme celui-ci permet de toucher tous les habitants.

Les citoyens peuvent découvrir les associations de toutes typologies : clubs sportifs, associations solidaires, culturelles, d'animations "enfance-jeunesse", social, etc.

La crise a fragilisé le milieu associatif dans notre collectivité. Ce forum permettra de soutenir la vie associative et de la rendre visible auprès des pomaréziens.

Cette manifestation se déroulera le 1er septembre 2024 de 10 h à 14 h à la salle André Garbay. Nous vous attendons nombreux.

CÉRÉMONIE DU 19 MARS

Pour un 19 mars ayant lieu sur semaine, vous êtes venus en petit nombre. Cette cérémonie s'est déroulée comme toujours par la lecture de la lettre du Ministre des armées suivie de celle des anciens combattants. Cette soirée s'est finie comme à l'accoutumée par le verre de l'amitié.

Cette année 2024 a commencé très mal pour les anciens de la Fnaca. En effet, l'association a perdu deux de ses membres en la personne de M. Michel De La Calle, suivi trois mois plus tard par la disparition de M. Edmond Darbat. Tous les deux ont servi pendant de longues années la Fnaca, des fidèles parmi les fidèles. Nous pensons bien à eux et nous les remercions pour leurs services envers la France et pour la Fnaca et notre Commune.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2024

Toujours aussi nombreux pour honorer les hommes et les femmes qui ont donné leurs vies pour défendre notre Pays. En ce 8 mai 2024, nous avons commémoré le 79ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale en Europe. Cinq années de terreur, de douleur, l'humanité a payé le plus lourd tribut de son histoire.

M. le Ministre dans son discours de commémoration a rendu hommage à cette Victoire qui n'efface ni tous les morts, ni les ravages causés par cette guerre.

Cette année, nous avons mis à l'honneur deux jeunes résistants qui ont fait sauter l'un des plus importants dépôts de munitions de l'armée allemande, dans les carrières près de Jonzac. C'était le 30 juin 1944. En détruisant cet entrepôt qui alimentait les défenses du Mur de l'Atlantique, ces deux jeunes résistants ont contribué au succès de la bataille de Normandie. M. Pierre Ruibet décèdera dans l'explosion, et M. Claude Gatineau sera fusillé le lendemain. L'Europe que les générations passées ont bâtie, est l'es-



pérance d'un monde de Paix, de Fraternité et de Liberté. Pour clôturer cette journée, nous nous sommes retrouvés à la Ferme Auberge de Castelnaud pour partager un moment très agréable.

MÉMOIRES DE L'ESSOR POMARÉZIEN

1949 : De nombreuses activités caritatives, éducatives et sportives sont organisées par les institutions catholiques, et particulièrement dans les villages ruraux. Le curé de la paroisse de Pomarez, porte le titre de Doyen (tuteur) des paroisses d'Estibeaux, Mouscardès, Tilh, Arsague, Donzacq, Castelnau, Clermont et Garrey soumises à son autorité administrative. L'abbé Brethes, curé doyen de Pomarez, fonde une association dite d'éducation populaire et dénommée Essor Pomarézien.

1956 : Madame de Monredon, épouse Bernède, en absence d'héritier et fervente catholique, lègue tous ses biens à la Paroisse représentée par le Syndicat Ecclésiastique Landais, à condition d'y créer des œuvres caritatives locales. L'abbé Peyres, successeur de l'abbé Brethes, fait appel à la congrégation de Saint Joseph de Bordeaux qui délègue cinq religieuses dont une infirmière afin d'assurer les services souhaités par la donatrice.

1971 : Sous l'impulsion de Sœur Marie Alain, débordante de dynamisme et de bienveillance, débute l'accueil de personnes âgées. Deux ans plus tard, une dizaine de chambres sont disponibles.

1980 : Le retrait progressif des sœurs de Saint Joseph



nécessite une réorganisation administrative et la gestion est désormais confiée à l'Essor Pomarézien. La même année, l'Essor obtient l'agrément de la DDASS et la "Maison Bernède" devient Maison d'accueil et repos avec 14 résidents.

1992 : La communauté des Sœurs de Saint Joseph se retire définitivement. Les contraintes administratives dépassent les compétences du bénévolat, et l'Essor cède la gestion à l'ADGESSA.

Depuis le 1er janvier 2006, l'ADGESSA perpétue l'œuvre entreprise en 1972. L'EHPAD Bernède au centre du village, à proximité du jardin public, accueille 65 résidents en hébergement permanent, en chambre double ou individuelle. L'organisation des espaces met l'accent sur la notion de petites unités de vie, comprenant chacune 4 à 25 logements autour de deux salles à manger communes.

2019 : Le développement et la notoriété de la maison permettent à l'ADGESSA d'ouvrir un nouvel établissement neuf adapté aux normes administratives et sanitaires, implanté au lieu dit "Le Conte" qui porte désormais le nom de l'EHPAD Le Conte.



RÉORGANISATION DE LA SALLE DE MUSIQUE

Il arrive parfois qu'une salle réalisée il y a quelques années soit moins fonctionnelle qu'à ses débuts. Les habitudes changent, les effectifs augmentent, les besoins évoluent. Ce fut le cas avec la salle de musique surplombant la salle André Garbay.

Un aménagement et un agencement nouveaux nécessaires pour pouvoir allier cours, interclasses, et réunions... de concert. Lionel Campistron et Jean Lavigne ont donc eu l'idée de repenser l'espace dédié et même de l'agrandir en utilisant un volume inoccupé de la salle André Garbay.

L'association comptant dans ses rangs de nombreux artisans, c'est tout naturellement que ces derniers se sont mis à disposition. La municipalité prenant à sa charge quant à elle, la fourniture des matériaux et les travaux de certains corps de métiers. Une partition sans fausse note dans le budget, le timing et la réalisation des travaux. Gageons que l'harmonie pomarézienne saura tirer profit de ce nouvel espace.

LES SERVICES MUNICIPAUX DE POMAREZ

Chaque jour, vous les rencontrez ou croisez dans leurs fonctions. Les services municipaux sont un atout indispensable pour le bon fonctionnement de la vie de notre commune. Ces services de proximité permettent de répondre aux besoins des citoyens au quotidien et de développer les projets d'avenir de la commune.

Le service administratif

Le secrétariat de mairie assure l'accueil des administrés, les oriente et les renseigne. Ce service est en charge des démarches administratives dans divers domaines tels que l'état civil, l'urbanisme, le social, les affaires scolaires, les élections, la finance et la gestion des ressources humaines. Les agents du service administratif sont au cœur de la gestion communale en lien avec les élus municipaux.



De gauche à droite : Mélanie Cazenave, Laura Lavignette (responsable des services communaux), Françoise Lahitte

Le service technique

L'équipe des services techniques est en charge de l'entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces verts, des travaux en régie pour l'amélioration des structures communales. Ils apportent également leur soutien technique lors de l'organisation de manifestations.



En haut, de gauche à droite : David Sintas (responsable du service technique), Paul Lamarque, Jérôme Daverdin
En bas, de gauche à droite : Sébastien Meilhan, Pierre Dané

Le service scolaire, périscolaire et entretien

Les agents de ce service ont pour mission d'assister les enseignants des classes de maternelle durant le temps scolaire, d'accueillir et encadrer les enfants pendant les temps périscolaires (accueil périscolaire et restaurant scolaire). Ils assurent également au quotidien le ménage des bâtiments communaux.



De gauche à droite : Myriam Sévelin (responsable de l'accueil périscolaire), Véronique Dubeaux, Marie-Laure Lartigau, Stéphanie Valdevit, Stéphanie Cocq



De gauche à droite : Evelyne Dassé, Christelle Comet, Béatrice Pora (responsable du restaurant scolaire), Aurélie Mazeau, Isabelle Maton, Liséa Marsan (Absente : Alison Papegaey)

INFORMATIONS CCAS



Le Centre Communal d'Action Sociale de Pomarez se tient à votre disposition par le biais du secrétariat de mairie pour tout besoin lié à la téléalarme, l'inscription sur le registre communal des personnes vulnérables, au dispositif de covoiturage solidaire avec l'association ORSEC, ...

Le groupe composé d'Isabelle, Colette, Josiane, Hélène et Jean-Jacques assure toujours la visite des personnes isolées de la commune. Ces rencontres permettent de rompre cet isolement et d'offrir un moment de partage aux bénéficiaires. Toute personne désireuse de bénéficier de ces visites et échanges est invitée à se faire connaître auprès de la mairie.

Le café des aidants se retrouve tous les deux mois. Il accueille les personnes qui aident un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge qu'il soit ou pas dans son propre domicile. Ce rendez-vous est un moment de réconfort, écoute et partage. Un intervenant extérieur est invité à chaque rencontre pour aborder un sujet lié aux problématiques des aidants ou pour leur apporter un moment de bien-être.



Les prochains cafés des aidants se tiendront à 14 h 30 à la salle de réunion de la mairie les samedis 7 septembre 2024, 9 novembre 2024 et 11 janvier 2025.

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Dans sa réflexion sur l'économie d'énergie, la municipalité s'est attachée, via le SYDEC, les services d'un économiste de flux. Ce dernier a mis en évidence les pôles les plus consommateurs sur la commune (cf. Tableaux Sydec). Données importantes dans le cadre du décret tertiaire qui définit les objectifs de réduction des consommations d'énergie aux propriétaires et exploitants de bâtiments tertiaires (- 40 % d'ici 2030). Un volet de sa mission consiste également à analyser les températures des bâtiments communaux afin de voir s'il en ressort une surconsommation de chauffage qui peut être liée à une mauvaise isolation ou tout simplement à une habitude des utilisateurs. Le tout étant d'avoir une température de confort en adéquation avec l'occupation des bâtiments. Diverses mesures correctives peuvent ainsi être apportées en agissant sur les comportements ou en réalisant parfois de tous petits investissements (thermostats, etc...). À noter que la commune s'était déjà engagé dans cette voie avec la mise en route d'une chaudière à plaquette permettant de chauffer le hall des sports et l'école.

sydec Bilan énergétique des consommations

Energie - Bâtiments / Equipements	Numéro de POE	Consommation 2022 (kWh)	Facture 2022 (€ TTC)	Facture 2022 (%)
ELECTRICITE-ECOLE HALL DES SPORTS/ARDES	20001440695115	126 534	21 804,00 €	45,71%
ELECTRICITE-ZONE SPORTIVE	30001661482619	45 263	8 952,00 €	18,79%
BOIS-ECOLE HALL DES SPORTS	Livraison	92 308	3 589,00 €	7,32%
ELECTRICITE-MAIRIE ET SALLE DES FETES	16450940633107	17 600	3 507,00 €	7,36%
ELECTRICITE-FONTAINE	16448335640900	8 036	2 283,00 €	4,79%
ELECTRICITE-MEDIATHEQUE	16450217044144	9 430	1 983,00 €	4,16%
ELECTRICITE-ESCHOURDES	16450506479718	8 147	1 750,00 €	3,67%
ELECTRICITE-HANGAR COMMUNAL	16400723557531	7 523	1 628,00 €	3,42%
ELECTRICITE-LOCAL ACCA	16443413218631	6 902	1 388,00 €	2,91%
ELECTRICITE-EGUISE	16452821964503	1 323	426,00 €	0,89%

sydec Bilan énergétique des consommations

Energie - Bâtiments / Equipements	Numéro de POE	Consommation 2022 (kWh)	Facture 2022 (€ TTC)	Facture 2022 (%)
ELECTRICITE-PRESBYTERE	16452677266743	219	271,00 €	0,57%
ELECTRICITE-SIRENE	16452966682358	85	51,00 €	0,11%
FIUOL-ECOLE HAL DES SPORTS	Livraison	0	0,00 €	0,00%
FIUOL-ESCHOURDES	Livraison	0	0,00 €	0,00%
FIUOL-MAIRIE ET SALLE DES FETES	Livraison	0	0,00 €	0,00%

Trois points de livraisons concentrent 72 % de la facture énergétique et 82 % des consommations (hors éclairage public). En 2022, la facture énergétique des bâtiments équivaut à 37 € par habitant et par an.

INFORMATIONS TRI

Contrôle d'accès en déchetteries

Comme cela avait été annoncé, des barrières vont prochainement être posées à l'entrée de la déchetterie de Pomarez, comme cela est déjà établi dans d'autres déchetteries du SIETOM. Afin d'y accéder comme d'habitude, l'obtention d'un badge sera obligatoire. Pour demander ce badge, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- Via le site du SIETOM de Chalosse, avec votre adresse mail : <https://www.sietomdechhalosse.fr//>
- Via la mairie ou Maison France Service

Vous devrez fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois et remplir un formulaire papier.

Un seul badge sera fourni gratuitement par foyer. S'il est perdu, le suivant vous sera facturé. Vous pourrez également avoir un QR-Code.



SECTEUR 4 : BARRIÈRES EFFECTIVES EN AOÛT

POMAREZ

LUNDI 17 JUIN
MERCREDI 10 JUILLET

14h00 - 16h30
10h00 - 12h30

Permanences en mairie pour demander votre badge.

Pourquoi le contrôle d'accès ?

Avec plus de 279 000 visiteurs par an et 340Kg/an/habitant en 2022 (contre 218kg/an/habitant au niveau national), il est devenu nécessaire pour le syndicat d'évoluer vers de nouveaux outils.

Le SIETOM a décidé d'équiper, progressivement en 2024, les 12 déchetteries d'un système de contrôle d'accès.

L'objectif est de renforcer l'efficacité du service en refusant les usagers extérieurs du territoire, en identifiant et traçant les apports des professionnels et en offrant un meilleur service à nos usagers.

Pomarez sera ainsi équipé dans le courant du mois d'août. Une tolérance concernant l'accessibilité sera admise jusqu'à fin septembre. L'accès avec le badge sera obligatoire dès le 1er octobre.



AMÉLIORATION DES ACCÈS EN DÉCHETTERIE

L'espace de recyclage et de valorisation des déchets

Le contrôle d'accès, les réponses aux questions que vous vous posez

L'objectif est de renforcer l'efficacité du service en refusant les usagers extérieurs du territoire, en identifiant et traçant les apports des professionnels et en offrant un meilleur service à nos usagers. Le tri et la valorisation des déchets n'en seront que facilités.



Créer mon compte pour obtenir mon badge

Pourquoi créer un compte et demander un badge ?

Le badge est un moyen d'accès pour s'identifier aux bornes d'entrée des déchetteries pour ouvrir les barrières. Vous êtes ainsi reconnu. Vos droits de venir en déchetterie sont validés. Votre compte usager vous permettra de visualiser votre utilisation du service.

1 compte créé = 1 badge physique + 1 badge numérique

Comment puis-je faire ma demande de badge ?

Un moyen d'accès est délivré à un usager, résident le territoire du SIETOM, après demande de création d'un compte "usager".

- Je me connecte sur le site du SIETOM www.sietomdechhalosse.fr
- Je clique sur "Récupérer mon badge"
- J'ouvre le portail dédié
- Je renseigne les informations demandées et je fournis les justificatifs

Quand dois-je faire ma démarche pour demander mon badge ?

La démarche est à faire le plus tôt possible afin d'être équipé d'être équipé d'un badge avant que les barrières fonctionnent sur la déchetterie que vous fréquentez.

Qui peut créer un compte et obtenir un badge ?

Peuvent obtenir un badge :

- tous les foyers propriétaires occupant ou locataires résidant sur le territoire des 122 communes et sur les communes conventionnées avec le SIETOM : Labatut, Aurice, Bas Mauco, Cauna
- les collectivités adhérentes
- les entreprises

Que dois-je fournir comme renseignements ?

Que la demande soit réalisée via le site du SIETOM ou via le formulaire papier, je dois renseigner plusieurs champs :

- **donner mes coordonnées** : noms, prénoms, adresse, numéro de téléphone, adresse email.
- **transmettre des justificatifs** : Pour les particuliers : justificatif de domicile (facture de gaz, d'électricité, d'eau, ... ?) de moins de 3 mois.
- Pour les professionnels : extrait du Kbis de moins de 3 mois et un RIB.
- Pour les établissements publics : SIRENE.



Créer mon compte pour obtenir mon badge (suite)

Je n'ai pas d'accès internet ou d'adresse email, comment faire ?

Vous pouvez demander de l'aide à un proche ou à votre mairie ou à votre Maison France Service.

Pour les communes dont la barrière d'accès va être prochainement mise en service, des permanences avec un agent du SIETOM sont proposées, merci de vous rapprocher de votre mairie.

Vous pouvez aussi faire votre demande par courrier, avec toutes les pièces justificatives scannées à l'intérieur. Vous pouvez l'envoyer par courrier ou à la déposer en déchetterie.

J'ai déménagé, j'ai perdu mon badge, comment faire ?

Dès changement de coordonnées ou perte du badge, nous vous invitons à contacter le SIETOM au 05.58.98.57.57.

Le renouvellement d'un badge perdu ou détruit est tarifé.

Quand vais-je recevoir mon badge physique ?

Vous recevrez le badge physique par courrier dans le mois qui suit votre demande.

Est-il possible d'avoir plusieurs badges par foyer ou pour mon entreprise ?

Le numéro d'identifiant d'un badge est affecté à un logement, une maison, une entreprise ou une collectivité.

Pour les particuliers, que vous soyez locataire ou propriétaire occupant, il n'est pas possible d'avoir plusieurs badges.

Pour les professionnels et les établissements publics, la dotation est ajustée et limitée selon des conditions à voir avec le SIETOM.

Pour toute demande de badge supplémentaire doit faire l'objet d'une demande au SIETOM via la messagerie du portail "usager".

Le service est-il payant ?

En 2024, les usagers pourront accéder gratuitement, sans limite, à toutes les déchetteries. Les équipements de contrôle d'accès réaliseront un comptage.

A compter du 1/01/2025 :

- pour les particuliers, l'accès restera gratuit avec un nombre de passage par an (modalités définies en 2024).
- pour les professionnels, les apports seront tarifés (modalités définies en 2024).



Accéder à la déchetterie

Le badge est-il obligatoire pour me rendre en déchetterie ?

Oui, le badge est obligatoire.

Le badge donne-t-il accès à toutes les déchetteries ?

Oui, vous avez accès aux 12 déchetteries du SIETOM.

Retrouvez tous les lieux, les horaires, les informations concernant les déchets que vous pouvez y déposer sur notre site internet www.sietomdechhalosse.fr

Quand est-ce que le contrôle d'accès sera effectif ?

Par secteur, depuis décembre 2023 et pendant tout le semestre 2024, les travaux d'aménagement sont engagés progressivement sur les 12 déchetteries.

Au fur et à mesure des installations équipées, tout usager qui souhaite déposer ses biens en déchetterie peut demander son badge via notre site internet ou lors de permanences mises en place sur le territoire du SIETOM.

Les barrières des 12 déchetteries seront opérationnelles au 1er juillet.

05 58 98 57 57

contact@sietomdechhalosse.fr

Facebook/LinkedIn
Youtube/Instagram

Retrouvez toutes les infos concernant les déchetteries



LE PRÊT D'UN BROYEUR POUR LES PARTICULIERS

Récemment, le SIETOM s'est doté de plusieurs broyeurs à destination des particuliers de notre territoire. Ces broyeurs sont prêtés contre une caution. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du SIETOM à Caupenne ou sur le site internet.

Les obligations légales de débroussaillage C'est l'affaire de tous !

La réglementation

"On entend par débroussaillage pour l'application du présent titre les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes." (Extrait de l'article 131-10 du code forestier)

Qui est concerné ?

Le débroussaillage obligatoire est à la charge du propriétaire des ouvrages ou des terrains concernés par l'obligation (article L. 134-8 du code forestier). Le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins, après en avoir informé les propriétaires riverains. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer (article L. 131-12 du code forestier).

Pourquoi débroussailler ?

Lorsque qu'un incendie se déclare celui-ci se propage aux cimes des arbres notamment grâce aux différents étages de végétation présents :

- Strate herbacée
- Strate arbustive

Lorsque l'on réduit ces étages de végétation à une strate herbacée, le feu est alors maintenu au sol.

Où débroussailler ?

L'obligation de débroussaillage et le maintien en état débroussaillé s'appliquent, pour les terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêt (art 134-6 / arrêté préfectorale du 07 Juillet 2023). Sont concernés les abords de constructions, chantiers et installations de toute nature et les abords des voies privées donnant accès à ces constructions. Les voies d'accès aux constructions, chantiers et installations de toute nature doivent être débroussaillées sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de l'emprise de la voie. De plus, un gabarit de circulation de 4 mètres doit être aménagé en supprimant toute végétation sur une hauteur de 4 mètres et une largeur de 2 mètres de part et d'autre de l'axe central de la voie. Ces obligations faciliteront l'accès et l'intervention des secours.

Comment débroussailler ?

- Le maintien, notamment par les moyens de taille et l'élagage des arbres à une distance minimale de 3 mètres de tout point des constructions et de leurs toitures et installations.
- L'élagage des arbres afin que l'extrémité des plus basses branches se trouve à une hauteur minimale de

BROYEZ ET RÉUTILISEZ VOS VÉGÉTAUX À DOMICILE

A partir de mai



Le SIETOM met à disposition
GRATUITEMENT
un broyeur à végétaux
aux particuliers sur inscription
sur [HTTPS://SIETOMDECHALOSSE.FR](https://sietomdechalosse.fr)



Qui peut et comment l'emprunter ?

Tout particulier qui réside sur notre territoire :

- s'inscrit sur notre site internet et dépose un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - identifie la période de réservation (maximum 7 jours)
 - choisit le lieu de retrait : Hagetmau  ou Bégaar  ou Caupenne 
 - récupère et restitue le matériel avec signature d'un contrat
- En cas de non retour ou de casse, le matériel sera facturé.



Quelles utilisations ?

- Pour broyer vos branchages de feuillus de diamètre inférieurs à 4 cm
- Pour utiliser le broyat pour pailler et composter



2,5 mètres du sol dans la limite d'un tiers de la hauteur maximale (jeune plantation par exemple).

- La suppression des arbustes en sous-étage des arbres maintenus, à l'exception des essences feuillues ou résineuses maintenues en nombre limité lorsqu'elles sont nécessaires pour assurer le renouvellement du peuplement forestier.
- La coupe de la végétation herbacée et ligneuse basse.
- Les voies d'accès aux constructions, chantiers et installations de toute nature doivent être débroussaillées sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de l'emprise de la voie. De plus, un gabarit de circulation de 4 mètres doit être aménagé en supprimant toute végétation sur une hauteur de 4 mètres et une largeur de 2 mètres de part et d'autre de l'axe central de la voie.
- L'élimination de tous les végétaux et débris de végétaux morts, ainsi que l'ensemble des rémanents de coupe et de débroussaillage. Cette élimination peut notamment être effectuée par broyage, apport en déchetterie ou brûlage (dans le respect des dispositions encadrant l'emploi du feu).

Article 21 : Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

Tout brûlage à l'air libre des déchets verts produits par les particuliers, les professionnels (notamment les entreprises d'espaces verts et les paysagistes) et les collectivités locales (par opposition aux rémanents issus des travaux agricoles et forestiers) est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire des départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne, sous réserve des dérogations prévues par les règlements sanitaires départementaux. Les contrevenants sont passibles des sanctions prévues par le règlement sanitaire du département concerné.

En cas de feu il a été constaté que 80 % des bâtiments aux abords correctement débroussaillés ne subissent pas ou peu de dégâts, alors que près de 50 % des maisons aux abords mal ou non débroussaillés subissent des dégâts.

POMAREZ ARÈNES TRADITIONS

L'excellente année 2023 s'est conclue par une assemblée générale du plus haut niveau depuis la fondation de l'Association Pomarez Arènes Traditions. Près de 80 participants, dont 76 cotisants et 14 nouveaux adhérents, ont répondu à notre invitation au Domaine de Bernède. En l'absence fortuite du Président Francis Darmaillac, l'assemblée était magistralement présidée par Danielle Campistrion, vice-présidente, qui prend le relais à la présidence, entourée d'une belle équipe passionnée et confiante. Après six ans d'exercice, le président fondateur a décidé de cesser ses fonctions, en conservant son mandat d'administrateur.

Michel Lahet, administrateur fondateur, devient vice-président. Florence Dusfour conserve le secrétariat, assistée de Jean Pémartin. Bernard Lacoste devient Trésorier, assisté d'Odile Lafitte. Les 7 autres administrateurs en charge de diverses activités sont : Aldo Ballin, Henri Vello, Jean-Paul St-Germain, Jean-Louis Despeyroux (accueil groupes et scolaires), Philippe Ryckeboer (documentation-vidéo), Marcel Darriné (porte-parole du CA) et Francis Darmaillac (communication).

Dans sa "profession de foi", Danielle confirme la confiance qu'elle porte à son équipe pour poursuivre le développement de l'association dans ses diverses activités de promotion de la Course Landaise, et rappelle que le "fil rouge" reste la réalisation du très ancien projet (2008) de Maison de la Course Landaise sous les arènes.

L'année 2024 s'annonce sous les meilleurs auspices avec le développement d'attractions "coursayres" dans les

arènes, course virtuelle en vidéo 3D, espace game, photos émotions. Tandis que l'atelier "maquettes" en pleine activité, se prépare à livrer les arènes Cantégrit à Estibeaux, avant de terminer cette première série d'arènes par les arènes Lafittau à Amou.

Nous vous laissons la surprise de découvrir le magnifique Salon des Maquettes où sont exposées les cinq maquettes des arènes mythiques du Pays Coursayre.



Inauguration de la maquette Mouscardès par Véronique Gomès, maire.

Vous pouvez nous rejoindre dans l'une des activités qui vous agréent, vous serez toujours les bienvenus.

Contacts : 06 79 45 11 83 ou 06 75 62 67 14

COMITÉ DE JUMELAGE

Pomarez a récemment été le théâtre de deux événements marquants, organisés par le Comité de Jumelage, qui ont su réunir habitants et visiteurs dans une ambiance de partage et de convivialité ; le repas breton et le marché des créateurs.

Le 12 mai dernier, le hall des sports s'est transformé en un véritable temple de la créativité à l'occasion du marché des créateurs. De nombreux artisans et créateurs de la région ont exposé leurs œuvres, allant des bijoux artisanaux aux poteries uniques, en passant par des textiles faits main. Les visiteurs, venus en nombre, ont pu échanger avec les exposants et découvrir les techniques et passions qui se cachent derrière chaque création. Quelques mois auparavant, le 17 février, le repas breton a attiré une foule de gourmands et d'amateurs de traditions bretonnes, créant une atmosphère authentique et chaleureuse dès l'entrée avec des airs de musique celtique.

Le Comité de Jumelage exprime sa profonde gratitude envers les visiteurs et participants à ces manifestations. Votre soutien et votre enthousiasme ont contribué au succès de ces événements. N'hésitez pas à rejoindre l'asso-



ciation pour partager de nouveaux moments de convivialité et d'échange avec nos amis Gildasiens ! La prochaine visite chez eux est prévue en 2025 !

MA PAUSE YOGA

Les bienfaits du Yoga sont maintenant très bien connus, comme le montre quelques exemples ci-dessous.

Soulagement du stress : le yoga est réputé pour ses capacités à réduire le stress et l'anxiété grâce à ses techniques de respiration et de relaxation.

Amélioration de la souplesse et de la force : le yoga permet de renforcer les muscles et d'augmenter la souplesse, ce qui peut aider à prévenir les blessures et à améliorer la posture.

Bienfaits pour la santé mentale : la pratique régulière du yoga peut favoriser la concentration, la clarté mentale et le bien-être émotionnel.

Gestion du poids : certaines formes de yoga, comme le vinyasa ou le power yoga, peuvent aider à brûler des calories et à maintenir un poids santé.

Adaptabilité : le yoga peut être adapté à tous les niveaux de forme physique et d'âge, ce qui en fait une activité accessible à tous.

Amélioration du sommeil : le yoga favorise la relaxation et peut aider à améliorer la qualité du sommeil.

Quoi de mieux que de demander aux participants de Ma Pause Yoga de Pomarez de décrire ce qu'ils ressentent. Voici quelques témoignages :

"Au-delà des bienfaits indiscutables du yoga, je voudrais juste dire que, pour ma part, j'apprécie beaucoup l'ambiance chaleureuse et bienveillante de ce groupe. Je m'y sens parfaitement bien et c'est un plaisir de retrouver chaque mardi Audrey et les "collègues yoguistes", tous très sympathiques".

"Aucun jugement, aucune compétition, aucune crainte de mal faire à Ma pause Yoga. On ne s'occupe pas des autres, juste de soi. C'est un état d'esprit qui me plaît et que je tiens à souligner. Car cela me semble presque aussi important que le cours lui-même qui est, par ailleurs, très bien".

"Le yoga permet de se recentrer, d'avoir plus de souplesse, moins de raideur, moins de douleur, d'être bien dans son corps et dans sa tête, de calmer le mental qui est sans arrêt à l'affût, d'avoir les idées plus claires, une vie plus harmonieuse".

"Ma relation avec le yoga a commencé quand j'étais enceinte de mon premier enfant. J'avais envie d'une préparation à l'accouchement moins classique et je me suis dirigée vers le yoga prénatal".

"Depuis 7 mois, je pratique et je ne pourrais plus m'en passer. J'en ressens au quotidien les bienfaits sur mon corps et aussi sur mon esprit...je me suis sentie évoluer et progresser. C'est une parenthèse dans ma semaine que j'attends avec impatience. En plus des bienfaits que je ressens pour mon corps, cela me permet d'avoir un moment privilégié avec moi-même".

Nous vous donnons une chance d'essayer une séance pour voir les bénéfices par vous-même en prenant **contact au 06 22 76 76 62**. N'hésitez pas !



Communauté et soutien : pratiquer le yoga en groupe peut offrir un sentiment de communauté et de soutien, ce qui peut être motivant pour certains.

Diversité des styles : il existe une grande variété de styles de yoga, ce qui permet à chacun de trouver celui qui lui convient le mieux, que ce soit pour se détendre, se tonifier ou méditer.

"Je fais du yoga pour faire une activité physique, muscler le dos, me détendre et décompresser. Cela m'apporte du bien-être".

"Pour moi, le yoga c'est 1 h 15 de bien-être. La prof est très sympa, les postures sont simples et accessibles. Je ressens un apaisement à la fin du cours, je me sens zen. Le prix des séances dans cette association est très abordable et défie toute concurrence".

"J'ai commencé le yoga vers 30 ans. J'étais malade (maladie du sang) et cela m'a énormément aidé à accepter tout ce qui allait m'arriver. Je n'en ai pas fait en continu mais j'y reviens toujours, c'est juste devenu un besoin".

"Il est essentiel de maintenir sa forme physique et de diversifier ses activités. Le yoga en fait partie. Les postures, adaptées au potentiel de chacun, permettent de gagner en souplesse progressivement avec le temps. La régularité est un élément clé dans tout programme de remise en forme, et s'engager une fois par semaine, dans une ambiance agréable, n'est pas aussi contraignant qu'on pourrait le penser, laissant ainsi la possibilité de poursuivre d'autres activités en parallèle".

"Une révélation ! Ça m'a énormément aidée lors de l'accouchement et j'ai voulu poursuivre après la naissance de ma fille. Le yoga m'a permis de me retrouver et d'apprendre à remercier ce corps qui avait donné la vie mais qui n'était plus vraiment le mien... J'ai appris à le remercier et à m'accepter à nouveau... une véritable thérapie... C'est tout naturellement que j'ai recommencé 3 ans après pour la grossesse de mon fils... Arrivée depuis un an sur Pomarez, j'ai eu la chance de pouvoir à nouveau pratiquer grâce à Ma pause Yoga, et de manière hebdomadaire".



COMITÉ DES FÊTES

Chers Pomaréziens, bien le bonjour...

Quoi de neuf au Comité Des Fêtes ? Et bien, tout d'abord ce début d'année, nous nous sommes réunis à l'occasion de notre assemblée générale. Après une rétrospective de notre saison 2023, le bilan moral et financier, le tiers sortant et l'élection du nouveau bureau, nous nous sommes projetés brièvement sur 2024 avant de passer un petit moment convivial. Et devinez quoi ? Nous sommes à ce jour une soixantaine de membres adhérents à notre association ! C'est plutôt incroyable...

Bien qu'il ne soit jamais facile de réunir tous les effectifs à l'occasion de nos diverses manifestations, nous sommes tout de même fiers que les bénévoles se sentent autant mobilisés pour promouvoir et permettre à nos fêtes de perdurer. Nous en profitons donc pour remercier chaque membre qui apportera sa pierre à l'édifice.

Quoi de neuf donc ?

Tout d'abord, nous nous sommes réunis pour préparer les fêtes du printemps. Une fois le programme bouclé, et les contrats signés, nous nous sommes retrouvés confrontés à la crise que traverse la course Landaise. N'ayant toujours aucune solution viable afin de garantir le bon déroulé du spectacle, nous avons dû nous résigner dans un premier temps, à annuler notre course landaise et le repas qui la précédait. Le bal quant à lui, prévu dans la salle des fêtes, comme autrefois, devait être maintenu. Mais malheureusement, nous nous sommes aperçus un peu tard qu'un évènement similaire avait lieu dans un village proche. Après mûre réflexion, beaucoup de mobilisation pour une affluence incertaine, nous nous sommes résignés à reporter cet évènement. Pentecôte arrivant très vite derrière et le programme de son samedi n'étant pas encore



ficelé, nous avons choisi d'y intégrer ce bal avec formule simple : musique vivante, tapas, puis bal pour bien terminer la soirée. À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous sommes soulagés qu'une solution ait été trouvée pour ce qui concerne la course landaise. Pour nous, la saison 2024 débutera donc le lundi de Pentecôte avec notre première course landaise, précédée d'un repas concocté par notre Peña Cocina !

À l'heure où vous lirez ces lignes, nous espérons que vous aurez pu apprécier ce week-end festif et que l'on vous retrouvera nombreux lors de nos fêtes estivales. Notez bien dans vos agendas, elles se dérouleront du Vendredi 9 au Lundi 12 Août, puis le traditionnel 15 Août. Tenez-vous informés via les réseaux sociaux, et si l'envie vous prend de nous rejoindre, vous êtes évidemment les bienvenus !

PATCHWORK

Le club de patchwork de Pomarez continue ses réunions avec quelques modifications dues à la fermeture de la salle du Belvédère. Désormais, nous nous retrouvons le jeudi après-midi à la salle du foyer des retraités de 14 h 30 à 17 h 30. Vous pouvez passer nous voir à ce moment-là ou **nous contacter au 06 47 21 81 41** pour tous renseignements.

Nous avons également repris nos journées continues pour préparer de nouveaux ouvrages en vue de la prochaine exposition. Deux rencontres ont ponctué ces derniers mois : en premier lieu la visite de l'exposition d'ouvrages de Mont-de-Marsan puis, une journée de l'amitié organisée par la ville de Tosse.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre et passer un bon moment en notre compagnie, les travaux d'aiguille sont reconnus pour être relaxants.



GYM POMARÉZIENNE

174 adhérents cette saison, nombre jamais atteint depuis la création en 2014.

Tarifs

Pour la saison, de septembre à juin : 70 € pour 1 cours par semaine, 120 € pour 2 cours, 150 € pour 3 cours et 170 € pour 4 cours. 2 cours d'essai gratuits sans engagement. On peut s'inscrire pendant toute la saison avec un tarif dégressif. Les coûts restent faibles car nous sommes une association Loi de 1901 totalement indépendante. La seule contrainte est de boucler le budget dont l'essentiel est le salaire de la coach et l'assurance. Pas de recherche de bénéfice.



Les cours

Notre coach Joëlle Coutand a assuré les 7 cours hebdomadaires avec toujours la même compétence, la même variété et une bonne humeur jamais en défaut ; ce qui ne l'empêche pas de veiller sur chacun afin de rectifier les mauvaises positions et de stimuler tous les participants. Les cours du mardi diffèrent de ceux du jeudi et changent toutes les semaines. Gym douce et gym tonique connaissent toujours le même succès.

Les évènements

Samedi 4 mai : repas du club au Tex Mex précédé d'une partie de bowling.

Sortie prévue le 2 juin à Hossegor avec marche autour du lac suivie d'un repas dans un restaurant.

À côté de ces évènements concernant la gym pomarézienne, la coach organise des sorties destinées à l'ensemble de ses clubs :

- Du 9 au 12 février 2024 : voyage à Salamanque et au festival du toro à Ciudad-Rodrigo
- Du 9 au 12 mai : randonnée à Mallos de Riglos en Espagne
- Du 21 au 30 juin : voyage au Nord du Portugal



Rentrée septembre 2024

La rentrée sera marquée par la création d'un nouveau type de cours appelé "gym dynamique", dont l'intensité et le rythme se situent entre la gym douce et la gym tonique avec utilisation de matériel lors de certains cours (balles, ballons, swiss balls, élastiques, bâtons, lests...). Les fonctions travaillées sont identiques à celles des autres cours : renforcement musculaire, coordination, équilibre, gainage, abdo-fessiers, assouplissement, pilates, étirements. Ce cours se situera à la place de certains cours existants ; le nombre de cours hebdomadaires restera le même, soit 7.

Communication

La gym pomarézienne est maintenant sur Facebook, Instagram. Renseignements aussi sur le site de Pomarez. Cours enregistrés par Joëlle Coutand sur You tube à "Joëlle gym".



AVENIR BASKET CHALOSSE

La formation ABC

L'école de basket d'ABC compte cette année plus de 130 jeunes de 3 à 18 ans. Nous avons eu la chance d'avoir au moins une équipe par catégorie cette saison que ce soit pour les filles ou les garçons. Nos enfants ont pu s'épanouir et progresser au sein du club grâce notamment à nos éducateurs et nos entraîneurs diplômés. Les progrès sont visibles, nous avons cette saison, pas moins de cinq équipes de jeunes au plus haut niveau départemental (U9F, U11F, U13M, U15M et U15F).

Nous accueillons depuis septembre les enfants de 3 à 5 ans, sur nos séances Micro Basket. Les séances avaient lieu le samedi matin à Pomarez. En effet, le club a obtenu le label Micro Basket auprès de la FFBB (Fédération française de basketball). Cette première année de Micro Basket a été un franc succès avec treize licenciés et une dizaine d'enfants par séance.

Différentes animations ont ponctué la saison et la vie de l'école de basket : le Noël de l'école, une sortie à Basket Landes, des stages durant toutes les petites vacances... et toujours le plaisir de se retrouver autour des terrains pour encourager nos équipes fanions.

Le club organisera une journée portes ouvertes, avec un entraînement pour les 2019 et 2018 (Baby), le samedi



15 juin. Les entraînements seront ouverts à tous pour les autres catégories sur tout le mois de juin pour permettre aux jeunes de découvrir ou redécouvrir le Basket. La saison reprendra dès la fin août, n'hésitez pas à vous renseigner via : contact@avenirbasketchalosse.fr

Les résultats des seniors

Le bilan est excellent chez les plus grands même si on déplore la rétrogradation des garçons 3. Les équipes 2 féminines et masculines se maintiennent respectivement



en Régionale 2 et en Régionale 3, mais les félicitations concernent surtout les deux équipes fanions séniors. En championnat, les filles 1 ont connu un départ chaotique avant d'inverser totalement la tendance en enchaînant notamment huit succès consécutifs. Au final, l'équipe achève cette saison de Nationale 2 en troisième position avec un bilan flatteur de quatorze victoires et huit défaites. En coupe, si les filles perdent leur double coupe d'Aquitaine, elles se consolent en se qualifiant pour la grande finale de la Coupe des Landes, programmée dans les arènes de Mont-de-Marsan. Ce match opposera Avenir Basket Chalosse à l'Élan Chalossais le samedi 1er juin. Les garçons 1 ont un parcours quasi similaire. Deuxième de leur championnat (dix sept victoires, cinq défaites), les masculins s'invitent au final four de la Coupe Sud-Ouest en éliminant, avec brio, deux équipes de Nationale 3 (2MBS et REAL Chalossais). Ce final four est programmé dans les arènes de Pomarez, le week-end du 24 & 25 mai. En parallèle, on retiendra de ces diverses aventures, la communion des joueurs et joueuses avec le jeune public vêtu de rouge d'Avenir Basket Chalosse. Que d'émotions et de beaux moments de partage !

Des arènes toujours prisées

Comme chaque année, les arènes de Pomarez sont aux rendez-vous des phases finales de basket. Le vendredi 10 mai, les équipes de Coteaux du Luy, Elan Chalossais, ESMS et Tursan BC y disputaient les demi-finales de la Coupe des Landes. Fin mai, comme à l'accoutumée, les meilleures équipes jeunes de Nouvelle Aquitaine s'y sont données rendez-vous pour leurs finales respectives, orchestrées autour de la coupe d'Aquitaine féminine et Sud-Ouest masculine. Un vaste programme où les nombreux bénévoles d'Avenir Basket Chalosse sont impliqués de la première à la dernière minute.

Des soirées toujours animées

Les soirées d'après matchs du samedi soir sont toujours festives. Alors, n'hésitez pas à vous joindre à nous au gré des programmations disponibles sur les réseaux sociaux et le site internet du club :

<https://avenirbasketchalosse.fr>



KEVIN HOURMILOUGUE
0637929165

ELECTRICIEN
hourmilougue@live.fr

97 Rue du sous bois lotissement le pont du bos
40360 pomarez

Siret 94921465400012

POMAREZ TENNIS CLUB



Le club attaque la dernière ligne droite de cette saison qui fût riche en compétition. En effet, les filles et les garçons ont participé fin d'année à la coupe d'hiver. Nous félicitons les garçons du club pour leur qualification en demi-finale ! Ils ont eu le plaisir de jouer avec les filles au mois de mars au tournoi de double mixte rencontrant les équipes de Montfort-en-Chalosse, Ondres et Heugas. Les garçons poursuivent leurs efforts et participent à la coupe de printemps, nous leur souhaitons bonne chance !

Les leçons de tennis s'achèvent bientôt. Nous rappelons qu'un nouveau créneau de cours collectif adulte a été ouvert le vendredi après-midi avec Nicolas Brun, diplômé d'état et nous le remercions de son intervention.

Le club est heureux de vous annoncer que son tournoi annuel d'été aura lieu du 28 juin au 6 juillet 2024. Il sera par poules, ouvert de NC à 15/4. Nous attendons une soixantaine de joueurs sur les terrains.

Les Pomaréziens sont invités à venir apporter tout leur soutien aux participants. Les bénévoles sont à pied d'œuvre pour organiser des soirées festives qui vous seront proposées tout au long du tournoi. Restauration et buvette sur place tout au long de la semaine pour les joueurs et spectateurs.

Pour tous ceux qui souhaitent profiter des beaux jours pour venir jouer, le club rappelle qu'il propose la possibilité de prendre une licence découverte pour 3 mois et une licence d'été permettant l'inscription aux différents tournois.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à **contacter Céline Dussarps au 06 74 23 58 71.**



AMIS DE L'ÉGLISE DE POMAREZ

Tempête et inondation dans l'église

L'avant-dernière semaine de février a été marquée par une nouvelle tempête qui a touché les côtes atlantiques. Au début du week-end, on pouvait espérer que les Landes échapperaient aux dégâts, mais c'était sans compter les dernières rafales de la tempête Louis. Dans la matinée du samedi 24 février en effet, des tuiles du bas-côté sud de l'église de Pomarez ont été emportées laissant un passage béant pour les eaux de pluie tombant sans discontinuer ! Malheur ! Le trou se situait juste au-dessus de l'orgue et d'importantes infiltrations ont vite envahi l'arrière de l'instrument : le récit (boîte expressive), les grands tuyaux en bois du pédalier, le réservoir, et d'autres pièces associées. Par chance, Lutz, un des organistes de la paroisse répétait en fin de matinée. Il a entendu l'eau qui dégoulinait sur l'instrument et a donné l'alerte aux membres du relais et aux Amis de l'église de Pomarez. Branle-bas de combat pour sauvegarder et éponger ce qui pouvait l'être et mettre en sécurité l'instrument ! Le maire et les pompiers ont été prévenus et on a commencé à dégager l'accès à l'arrière de l'orgue et à éponger les pièces les plus fragiles (sans que l'eau ne cesse de couler).

Deux pompiers volontaires du Centre d'Intervention et de Secours de Pomarez, Xabi et Hugo, sont arrivés avec échelle et bâche pour mettre en sécurité l'instrument et signaler que la grande échelle du Centre de Secours Principal de Dax était en route ! Quel soulagement dans ce sombre après-midi !

Avec professionnalisme et rapidité, les pompiers ont remis en place les tuiles (dont aucune n'était cassée, heureusement) pour mettre fin aux infiltrations et ont inspecté

les couvertures pour s'assurer qu'il n'y avait aucun autre désordre. Immense merci aux pompiers volontaires du CIS Pomarez et aux sapeurs-pompiers des Landes du CSP de Dax !

Place maintenant aux états des lieux. L'orgue a malheureusement subi d'importantes infiltrations... M. Didier Pellerin (de l'atelier de facture d'orgue Pellerin & Uys de Montfort-en-Chalosse) est venu effectuer un premier diagnostic quelques jours après. Après passage des experts, le temps de la guérison commence : les travaux de restauration vont bientôt commencer.



Assemblée générale 2024

L'assemblée générale s'est tenue le vendredi 19 avril à 11 h à la mairie en présence de M. le maire et du curé de la paroisse, l'abbé Léonce Bonga. Après un rappel des actions de l'année écoulée (concerts, restauration d'une statue, exposition), il a été question des événements de début d'année (sinistre sur l'orgue) et des projets (aménagement). Pour clôturer agréablement cette rencontre, une douzaine de participants se sont retrouvés pour déjeuner à l'auberge du Vieux-Chêne de Castelnaud.

UNC DE POMAREZ

Pourquoi une association "Union Nationale de combattants de Pomarez" ?

L'Union Nationale des combattants est la plus ancienne des associations patriotique, dont le devoir est de ne pas oublier les enfants tombés pour la patrie. Elle est née en 1919, au lendemain de la première guerre mondiale. La commémoration restera le 11 novembre, date de l'armistice. Ce devait être la dernière. Une nouvelle génération de combattants viendra s'incliner devant les monuments aux morts au lendemain du second conflit mondial. Ce sera la date du 8 mai commémorant l'armistice de ce qui devait être encore une fois la dernière. L'Indochine suivie de l'Algérie démontreront que la paix est un bien fragile. Une troisième génération de combattants est née :

- Parce que maintes fois nous avons dit plus jamais ça
- Parce que les conflits n'ont jamais cessé mais ont pris une autre forme

- Parce que partout dans le monde des Femmes et des Hommes défendent encore aujourd'hui notre liberté hors du pays, parfois en payant le prix fort, souvent dans l'anonymat.

Ils ont choisi d'être soldat pour que sur notre sol, les conflits armés ne voient pas le jour et que nos enfants puissent continuer à vivre libre.

Antoine de Saint-Exupéry disait : "Le soldat n'est pas un homme de violence. Son mérite est d'aller sans faille au bout de sa parole tout en sachant qu'il est voué à l'oubli".

Pour qu'ils ne tombent pas dans cet oubli, l'association assurera le devoir de mémoire perpétué par nos aînés. Elle est ouverte à tous ceux qui veulent continuer à honorer devant notre monument celles et ceux tombés pour notre liberté. Elle est la continuité de l'Union Nationale des Combattants, en la "4e génération feux". Celle qui honorera les combattants de la première, deuxième et

LOUS BAROUNETS DE LA MECQUE, CLUB DES RETRAITÉS DE POMAREZ

Le Club des Retraités de Pomarez a débuté l'année par son AG du 15 Janvier qui s'est déroulée normalement, au Foyer du Club, avec la présence du délégué cantonal et du directeur départemental de Génération Mouvement, notre Fédération Nationale.

L'activité "marche" s'est pratiquée tout au long des mois, réunissant entre 10 et 25 marcheurs chaque mardi matin. 6 nouveaux adhérents ont rejoint cette activité avec la découverte de nouveaux parcours. L'activité "marche bien-être" qui se poursuit le Vendredi matin (parcours généralement plat de moins de 3 kms) a fait de nouveaux adeptes. L'objectif est de permettre, à tous ceux qui peuvent avoir des difficultés, de néanmoins marcher à leur rythme. Il n'y a pas de « compétition », on s'adapte à la situation. Où ? Généralement, autour du lac de Tastoa, autour du silo d'Arsague, autour du château d'eau, (mais d'autres choix sont possibles sur propositions). Quand ? Le vendredi à partir de 9 h.

L'activité "repas conviviaux" a pu se poursuivre, avec le premier repas de l'année dans la salle du Belvédère approchant les 60 convives le 15 janvier. Puis, le goûter "beignets" avec 40 convives et la fête du Club, avec célébration religieuse, le 17 Avril réunissant plus de 50 convives. L'activité "voyages" a proposé essentiellement une sortie à la foire aux bœufs de Bazas, une sortie en Pays Basque espagnol à San Juan de Gaztelugatxe, et tous les derniers mercredis du mois une sortie à la frontière. L'activité "cartes" se poursuit le lundi après-midi et le vendredi après-midi.

L'activité "informatique - multimédia" se fait à la demande le jeudi après-midi au foyer. Concernant l'activité "pétanque" : participation des pratiquants aux compétitions gérées par GMOUV. L'activité "cinéma" : après les séances de Février et Avril, la prochaine est programmée en Septembre.



Projets 2024 à venir

- Mardi 4 juin : Escapade gersoise
- Mercredi 19 juin : Repas "grillades"
- Jeudi 20 juin : Sortie à la Rhune

Comité Directeur au terme de l'AG de Janvier 2024

Co-présidence : Jean-Francis Lafargue et Michel Lahet

Vice-présidence : Jean-Claude Séverin

Trésorerie : Anne-Marie Darbat

Adjoint : Monique Hofman

Secrétariat : Annie Guise

Adjoint : Colette Dupouy

Nous restons accessibles à nos adhérents et aux futurs adhérents par messagerie. N'hésitez pas à nous contacter quelle que soit la raison.

Jean-Francis Lafargue : jflafa2@aol.fr - 06 86 51 55 91

Michel Lahet : michel.lahet.ml@gmail.com

troisième génération, sans oublier ceux qui, aujourd'hui, donnent encore leur vie pour protéger l'héritage laissé par nos anciens : La Liberté.

Dans les plis de son drapeau, lorsqu'il sera créé, seront inscrits : "14-18" "39-45" "Indochine-Algérie" "Opérations Extérieures".

La loi du 28 février 2012 étend désormais l'hommage à tous les "Morts pour la France" des conflits anciens ou actuels à la date du 11 novembre. Jeune association, ses membres actuels ont servi sous les plis du drapeau, parfois en dehors de nos frontières, mais la porte est ouverte à tous :

Monsieur Bernard Guise, secrétaire

Monsieur Bernard Vinet, trésorier

Monsieur Patrick Meillan, président,

meillan.patrick@orange.fr - 06 83 82 94 72

Nous rejoindre serait pour nous un grand honneur et pour ceux qui nous ont quittés, une reconnaissance.



Parce que "L'honneur est le privilège des morts, dont les vivants n'ont que l'usufruit".

Le président Patrick Meillan



HARMONIE POMARÉZIENNE

Avant d'entamer les sorties estivales, retour sur l'hiver passé avec l'Harmonie !

Le week-end des 2 et 3 décembre, avait lieu le concert de Sainte Cécile. La première partie assurée par l'orchestre de l'école de musique a réjoui le public venu en nombre, au son d'Ed Sheeran, Coldplay et autres airs connus. L'harmonie a poursuivi le concert avec des morceaux célébrant la musique sous toutes ses formes : Robin des Bois, Funiculi Funicula, le pasodoble Rojosa ou encore un medley des chants de Noël, annonçant la trêve à venir.

Le dimanche, la messe en musique fut célébrée au hall des sports avant de laisser place au traditionnel banquet à La Forgerie de Bastennes. Après quelques jours de repos, quelques musiciens sont venus participer à la Haille de Nadau organisée par l'APAT de Pomarez, et animée par l'orchestre de l'école de musique.

Pâques ayant lieu très tôt cette année, les répétitions ont repris le samedi 6 janvier après quelques jours de repos. Le 13 janvier, les musiciens ont fait une pause dans les préparatifs afin de soutenir l'équipe féminine d'ABC qui affrontait le club de Basket Landes.

Les co-présidents de l'Harmonie pomarézienne, Jean Lavigne et Lionel Campistron ont réuni, samedi 10 février les musiciens, les divers responsables de l'école de musique et les élus du territoire pour l'assemblée générale de l'association afin d'exposer le bilan de 2023 et annoncer la programmation de 2024 avec toujours le maître mot qui caractérise la formation : la bonne humeur. L'occasion de remercier la municipalité pour son aide logistique et financière, ainsi que les communes voisines et les diverses associations.

Vendredi 16 février, au hall des sports de Donzacq, les élèves de l'école de musique de Pomarez se produisaient pour la deuxième année consécutive lors d'une audition d'ensemble. L'occasion de concrétiser les efforts de l'apprentissage de la musique. Le public très fourni n'a pas été avare en applaudissements et en encouragements, tant pour les jeunes élèves que pour les professeurs des classes de chants et de solfège (Véronique Guilhorre, Elodie Lafittau et Manon Raoul) et les professeurs des classes instrumentales.

Ensuite, point d'orgue de chaque année, le concert de Pâques s'est déroulé le 31 mars. La salle André Garbay s'est une nouvelle fois transformée en salle de concert, avec l'aide des agents municipaux, des bénévoles, ainsi que des différents sponsors et communes, sans que ce concert ne serait pas ce qu'il est. Dès le mercredi, et jusqu'au samedi soir tard dans la nuit, tous ont œuvré pour la réussite de cette soirée. Les musiciens avaient à cœur de rendre cette soirée mémorable suite à l'annonce



quelques semaines plus tôt de l'arrêt de Véronique Guilhorre à la tête de l'Harmonie au mois de septembre.

Les classes chantantes ont ouvert le bal, alternant chant traditionnel africain et rap des fables de La Fontaine. L'orchestre de l'école de musique sous la direction d'Elodie Lafittau a poursuivi avec des morceaux joués comme "Aztec Fire" ou encore "Crazy Train", faisant monter l'ambiance d'un cran.

L'Harmonie a ensuite présenté un programme mêlant clin d'œil sur les années passées sous la direction de Véronique Guilhorre, et morceaux judicieusement choisis pour ce dernier concert : "Departures", "Fuego del Alma", ou encore "Marimba Duritebe" mettant en valeur Gabriela De Barros au marimba.

Un interlude avec les plus grands des formations musicales a amené encore un peu plus d'émotions, lors de l'interprétation de "Et Bam" ou encore "Et si on Chantait". L'harmonie a ensuite repris de plus belle, notamment avec son morceau phare "Libertadores", avant d'être rejoint sur scène par les classes chantantes accompagnées des parents, pour deux morceaux mêlant chant et body tap : "Et l'on n'y peut rien" ainsi que "Away With your Fairies". Une soirée remplie d'émotions, qui restera longtemps en mémoire, clôturée par le traditionnel repas d'après concert pour les musiciens... terminée pour certains au petit jour avec la non moins tradition-



nelle omelette pascale de chez Lebel !

Pas de trêve après ce long week-end musical, puisque le 19 avril reprenaient les répétitions pour préparer l'été. Malheureusement, suite aux problèmes touchants le milieu de la course landaise, la course du 14 avril à Pomarez et le Festival Art et Courage ont été annulés. La course du 1er mai de Donzacq à quant à elle été repoussée au 8 mai pour cause de mauvais temps. Quel plaisir de retrouver les gradins après cette période pleine d'incertitude ! Cela annonce un programme conséquent puisque l'harmonie poursuivra avec l'animation du repas des fêtes de Pentecôte le samedi 18 mai, la course landaise le lundi 20 mai avec la ganadéria Armagnacaise, et l'animation de la Super Coupe Sud-Ouest les 24 et 25 mai !

Une belle saison à venir, qui sera elle aussi la dernière sous la direction de notre cheffe.

Après neuf années intenses à amener ses musiciens à se surpasser un peu plus à chaque prestation, nous ne pouvons que remercier Véronique pour le temps passé à faire briller un peu plus l'association, pour ses idées et projets toujours plus originaux, son enthousiasme, son énergie incroyable, et sa passion inaltérable. Quel plaisir cela a été, et quel plaisir ce sera de la retrouver dans les rangs des musiciens !

Alors... merci Véro !

LA PÉTANQUE POMARÉZIENNE



Notre effectif augmente de 10 % chaque année depuis le Covid. Nous sommes 34 licenciés en 2024 et de nouveaux joueurs envisagent de nous rejoindre. Nos entraînements ont toujours lieu le lundi, mercredi et vendredi après-midi à partir de 15 heures. N'hésitez pas et venez découvrir notre sport.

Manifestations 1er semestre

Cette année, nous avons présenté 2 équipes en "jeu provençal", compétition très particulière avec une durée d'environ 2 h 15. L'équipe 1 s'est qualifiée en phase de poule et a perdu en phase finale pour l'accession en 1ère division (départemental). L'équipe 2 inscrite dans la même division, a joué la consolante et a perdu en 1/2 finale. Dans cette équipe, beaucoup de joueurs découvraient cette compétition.

En Coupe de France, notre équipe fanion s'est inclinée contre une belle équipe de Labatut. Cette année, le tirage n'a pas été favorable. Les autres années, nous faisons 2 voire 3 tours dans cette compétition.

En Championnat des clubs vétérans, 2 équipes sont inscrites pour cette compétition en 3e et 4e division. Celle en 3e division, a terminé 2e de sa poule et va jouer en juin l'accession en 2e division.

Un grand nombre de joueurs se sont qualifiés pour les compétitions départementales et plusieurs ont perdu à la partie (la bonne) qui allait leur permettre de représenter notre club, les Landes, dans une compétition régionale.

Personnes à contacter :

Campistron Jean-Pierre 06 07 94 40 71

Duprat Jean-Michel 06 70 03 58 52



US POMAREZ JUDO JU-JITSU

Cette année 2023/2024 a été ponctuée d'animations, de rencontres inter-club et de compétitions. Nos samouraïs ont représenté fièrement notre club à tous les niveaux : départemental, régional et même national ! Du plus petit au plus grand, les sourires, l'envie et la joie étaient toujours au rendez-vous quel que soit le résultat.

Le 22 décembre, nous avons eu la visite surprise du Père Noël en personne ! pour le plus grand bonheur de nos plus jeunes samouraïs ! Le 14 octobre, nous avons participé à la journée féminine organisée par le Comité des Landes, en présence de Mme Karine Petit Dyot, entraîneur à l'INSEP à Paris. Nos féminines présentes ont pu participer à 2 séances de judo et à un Mondo où échanges et dialogues ont pu être appréciés.

Le dimanche 14 janvier, nous avons eu le plaisir d'accueillir les clubs du judo Cap de Gascogne (Saint-Sever) et du Judo Club Villeneuvois (Villeneuve-de-Marsan) pour un interclubs dans la joie et la bonne humeur. Des enfants ravis, des plus petits au plus grands, des sourires sur tous les visages et la fierté pour notre enseignant, Anthony Richard, d'avoir pu rassembler ses 3 clubs dans lesquels il enseigne. Le 21 janvier, nos ceintures noires ont pu participer au Kagami Biraki (cérémonie des vœux des ceintures noires), organisé par le Comité des Landes, avec la présence exceptionnelle de M. Thierry Marx, homme d'affaires, chef cuisinier français et ceinture noire de Judo. Une très belle rencontre avec un monsieur à l'écoute et rempli d'anecdotes plus intéressantes les unes que les autres.

Début février, nous avons accueilli une vingtaine de licenciés de l'US Dax section judo pour partager un entraînement tous ensemble. Un moment d'échanges et de partages très apprécié de tous.

Tout au long de l'année, nous avons participé à toutes les compétitions/animations départementales ainsi qu'à divers stages. Nos licenciés y ont porté fièrement nos couleurs ! Les plus grands nous ont amené jusqu'au niveau régional. Sandra, de part sa partie "arbitrage", nous a fait voyager jusqu'au national en allant officier à l'Institut du Judo à Paris. Anthony, notre enseignant, quant à lui, nous a transporté directement au cœur du Paris Grand



Slam 2024 (plus grande compétition de France) en tant que bénévole. Un grand bravo à tous pour votre engagement et pour nous faire vivre de si beaux moments. Le 6 avril, nous avons organisé notre repas annuel, repas réalisé par Amity Point, traiteur, pour le plus grand plaisir de nos papilles. Un grand merci aux parents et familles de licenciés, aux amis, aux élus de Pomarez et du Comité des Landes de Judo, Jujitsu et disciplines associées pour avoir répondu présents pour cette soirée.

Merci à notre enseignant, Anthony Richard, pour la qualité de son enseignement et le sourire qu'il donne à nos licenciés du plus petit au plus grand.

Merci à la commune de Pomarez et ses employés pour leur aide précieuse tout au long de l'année.

Merci aux licenciés, aux parents et bénévoles pour nous suivre dans cette aventure sportive.

Notre gala aura lieu le vendredi 21 juin. Nos samouraïs vont pouvoir démontrer leurs acquis et qui sait, se voir remettre la ceinture suivante tant convoitée toute l'année. Nous terminerons les cours le vendredi 28 juin ce qui permettra à nos licenciés de porter fièrement leur nouvelle ceinture avant la trêve des grandes vacances.

Nous vous donnons rendez-vous dès septembre 2024 pour une nouvelle saison dans la joie et la bonne humeur.

#TeamPomarez - #ViveLeJudo - #JudoLandais

Instant Photographie
Famille, Maternité, Portrait, Animalier, Événements

Landes & Pays Basque

Etchepare Elodie
 0636800491
 elo.instantphotographie@gmail.com
 120 impasse de Ratbiell, 40360 Pomarez

Site : 982 771 310 0099

Nadine LESGOURGUES
 Praticienne en soins énergétiques

64 rue des sources
 40360 POMAREZ
 Tel. 07.84.69.33.94.



Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 7 décembre 2023

Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance.
Joëlle Lagouardette est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2023.

2023-12-07-01/80 : Vente du lot n°9 lotissement Pourcicam

Considérant la demande d'acquisition formulée par M. et Mme Léon Paul,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de vendre à M. Léon Paul Guy et Mme Léon Paul Julie, lot n°9 du lotissement Pourcicam, 50 rue du Puits, cadastré section F 619, d'une contenance de 558 m², moyennant un prix de 35 000€ H.T. (trente-cinq mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 3 915.38€ (trois mille neuf cent quinze euros et trente-huit centimes),
Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte,
Autorise M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2023-12-07-02/81 : Échange de terrain chemin du Lucq

Considérant la nécessité de régulariser les échanges prévus en 1980 entre trois propriétaires,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de procéder à l'échange de la parcelle cadastrée B538 d'une contenance de 92m², propriété de la Commune de Pomarez avec les parcelles cadastrées B532 et B535 de contenances respectives de 174m² et 52m², avec le propriétaire de ces parcelles au moment de la passation de l'acte,
Décide de procéder à l'échange de la parcelle cadastrée B539 d'une contenance de 148m², propriété de la Commune de Pomarez avec la parcelle cadastrée B537 d'une contenance de 107m², avec le propriétaire de cette parcelle au moment de la passation de l'acte,
Fixe la valorisation de cette parcelle à 50€ l'ensemble, sans soulte,
Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte,
Annonce que les frais de passation de l'acte seront partagés à concurrence d'une moitié chacun par les parties.

2023-12-07-03/82 : Renouvellement protection statutaire

Sur la proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- De procéder au renouvellement des contrats 1406D et 3411H souscrits auprès de CNP Assurances,
- De conclure avec cette société, pour une durée de un an à compter du 01.01.2024, un contrat au taux de :
6.40% pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.
1.65% pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C.

Autorise M. le maire à signer lesdits contrats.

2023-12-07-04/83 : Convention d'adhésion au service Plan communal de sauvegarde du CDG40 (défibrillateurs)

Le CDG40 met à disposition deux packs de défibrillateurs portatifs.
Considérant la nécessité de renouveler la convention afin de pouvoir bénéficier d'une continuité de service,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide d'autoriser M. le maire à signer la convention d'adhésion au service Plan communal de sauvegarde du CDG40.
Autorise M. le maire à signer tout document relatif à la présente décision.
M. le maire indique que des formations d'utilisation de ces défibrillateurs sont prévues pour les agents, les élus et les associations également.

2023-12-07-05/84 : Convention de mise à disposition d'un économe de flux énergétique avec le SYDEC

Considérant l'opportunité de réaliser un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux pour un montant annuel de 1,5€ HT par habitant,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide d'autoriser M. le maire à signer la convention de mise à disposition d'un économe de flux avec le SYDEC,
Autorise M. le maire à signer tout document relatif à la présente décision.



2023-12-07-06/85 : Avis sur le SAGE

Il s'agit du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, concernant les eaux souterraines de Gascogne. Depuis 2017, l'Institution Adour, avec le soutien financier de l'agence de l'eau Adour Garonne et de Terega, a engagé une étude pour connaître le fonctionnement hydrologique des nappes. En 2018, un comité de pilotage a été constitué, réunissant 38 collectivités, syndicats et usagers, avec comme objectif d'étudier et de connaître le bon état chimique (qualité de l'eau) et quantitatif (ressources existantes) de l'eau. Le schéma directeur du SAGE court sur la période 2022- 2027. Les objectifs sont de réduire les pollutions, agir pour assurer l'équilibre quantitatif, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides.

Trois orientations sont ciblées : préserver les ressources pour le futur au travers des zones de sauvegarde, maintenir ou restaurer l'équilibre quantitatif des masses d'eaux souterraines, améliorer la gestion quantitative des services d'eau potable et limiter l'impact de leurs prélèvements.

Le périmètre du SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral, 4 départements sont concernés (Gers, Landes, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées). Une commission locale de l'eau (CLE) a été créée. L'élaboration du SAGE est en cours, il s'agit de l'étape la plus longue. L'état des lieux et le diagnostic sont soumis à une enquête publique avant d'être approuvés par un arrêté préfectoral. Suivra ensuite l'étape de la mise en œuvre.

Il y a quatre formations géologiques sur le périmètre du SAGE : l'éocène calcaire (départements 40 et 64, 40 millions d'années), l'éocène sableux, le paléocène (56 millions d'années) et le crétacé (90 millions d'années).

Globalement la qualité de l'eau est bonne et ne requiert que très peu de traitement. Les nappes profondes sont garanties sans polluants liés aux activités humaines. A noter que les nappes trop profondes sont souvent incompatibles « eau potable » (exemple de la région de Toulouse et Mont). 90% des eaux prélevées sont à destination de l'alimentation en eau potable, 5% pour l'agriculture et 5% pour le thermalisme.

Sur le territoire des Landes, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques, 32 ouvrages sont exploités par 18 collectivités ou syndicats, soit 17 millions de m³ par an prélevés pour 270 000 habitants ; 3,2 millions de m³ par an pour les 7 stations thermales ; 1,86 millions de m³ par an pour l'agriculture (moyenne sur la période 2007-2016).

A noter enfin le stockage de gaz dans les plis anticlinaux, notamment sur les sites de Lussagnet et Izaute.

Sur proposition de M. le maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Emet un avis favorable sur le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour les eaux souterraines de Gascogne.

2023-12-07-07/86 : Avis sur le PLUi-H

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est à l'étude depuis 2014. Sa mise en place est prévue pour octobre 2024, et ce pour une durée de 10 ans.

Les objectifs de ce plan sont d'anticiper l'avenir économique, pérenniser la vocation agricole du territoire, développer le potentiel touristique, faciliter les déplacements, maintenir l'offre commerciale de centralité sur Amou et Pomarez, assurer des services communaux sur les communes intermédiaires, atteindre une couverture du très haut débit sur tout le territoire, permettre à chaque commerce de se développer, se doter d'une stratégie foncière à long terme, privilégier l'accueil des nouveaux habitants, favoriser le parcours résidentiel et la construction de logements, préserver les espaces naturels, agricoles ainsi que la qualité paysagère et préserver le patrimoine urbain et architectural.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) définit les orientations de l'urbanisme et d'aménagement du territoire. Quatre principaux axes : structurer l'offre économique (commerces, artisans, agriculteurs) et créer une zone d'activité intercommunale ; accueillir de nouvelles populations dans nos 16 communes ; proposer un cadre de vie adapté aux besoins de la population (services publics, équipements, commerces) afin de redynamiser les centres bourgs et préserver le paysage et l'environnement, garants de l'identité rurale de notre territoire.

4 pôles ont été créés : les pôles urbains (Amou, Pomarez), les pôles relais (Castaignos, Castel- Sarrazin, Castelnu-Chalosse, Donzacq), les pôles intermédiaires (Arsague, Bonnegarde, Brassempouy, Gaujacq, Nassiet) et les pôles de proximité (Argelos, Bassercles, Beyris, Marpaps).

Quels que soient les pôles, le développement urbain doit limiter la consommation d'espace. L'objectif est la création de 450 logements sur 10 ans et une consommation d'espace de 25 à 28 hectares.

De cet objectif a émané l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation). Pour cela, il a fallu réaliser une étude démographique et une prévision démographique. Une estimation des besoins des logements sur 10 ans a pu être établie : environ 90 logements pour Pomarez. Deux secteurs font l'objet d'une OAP sur le territoire de Pomarez.

Après les OAP, un POA a été nécessaire (Programme d'Orientations et d'Actions), valant Programme Local de l'Habitat

(PLH). Il est en cours depuis 2023, et ce jusqu'en 2028, avec 3 axes directeurs : une politique de l'habitat au service d'une armature urbaine (requalifier les logements anciens et limiter la vacance) ; une offre résidentielle de qualité, diversifiée et accessible (logements conventionnés, lutte contre l'habitat indigne, accompagner le vieillissement de la population) ; politique locale de l'habitat (la commission habitat assurera le service du PLH, un groupe de travail accompagnera les projets d'acquisition et de réhabilitation des logements ainsi que pour les logements sociaux).

M. le maire rappelle le cadre réglementaire ainsi que les différentes dispositions législatives qui ont conduit la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys à prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) à l'échelle de ses 16 communes membres. Il rappelle, les enjeux de consommation foncière attachés au PLUi-H. M. le maire rappelle que deux débats se sont tenus au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys en date du 13 avril 2017 et préalablement au sein des différents conseils municipaux des communes membres, et du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys en date du 7 novembre 2022 et préalablement au sein des différents conseils municipaux des communes membres, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), dont les principales orientations sont organisées de la manière suivante autour de 4 axes principaux :

- **Axe 1 : Accueillir de nouvelles populations sur l'ensemble des 16 communes dans un objectif de gestion durable et dynamisation de l'ensemble du territoire ;**
- **Axe 2 : Structurer l'offre économique du territoire par le maintien d'un tissu riche de petites structures artisanales et agricoles, et la création de zones d'activités de portée communautaire ;**
- **Axe 3 : Proposer un cadre de vie adapté aux besoins de la population en termes de services, de commerces et d'équipements dans un but de redynamisation des centres-bourgs ;**
- **Axe 4 : Préserver le paysage et l'environnement, garants de l'identité rurale territoriale.**

Dans le détail, ces 4 axes sont développés de la manière suivante :

Axe 1 : Accueillir de nouvelles populations sur l'ensemble des 16 communes dans un objectif de gestion durable et de dynamisation de l'ensemble du territoire

Axe 2 : Structurer l'offre économique du territoire par le maintien d'un tissu riche de petites structures artisanales et agricoles, et la création de zones d'activités de portée communautaire

- 2.1 : Anticiper l'avenir économique du territoire
- 2.2 : Pérenniser la vocation agricole du territoire en anticipant les mutations actuelles
- 2.3 : Développer le potentiel touristique (et de loisirs) du territoire afin de structurer un produit touristique rural

Axe 3 : Proposer un cadre de vie adapté aux besoins de la population en termes de services, de commerces et d'équipements dans un but de redynamisation des centres-bourgs

- 3.1 : Privilégier le développement de l'habitat au sein des centres-bourgs
- 3.2 : Proposer un développement urbain qui limite la consommation d'espace
- 3.3 : Proposer une offre en logements en adéquation avec les besoins de la population actuelle et à venir
- 3.4 : Faciliter les déplacements au sein du territoire, notamment à destination des services et des équipements
- 3.5 : Privilégier une mutualisation des moyens en matière d'équipements et de commerces

Axe 4 : Préserver le paysage et l'environnement, garants de l'identité rurale territoriale

- 4.1 : Préserver la richesse paysagère et patrimoniale afin de transmettre l'identité rurale
- 4.2 : Protéger et valoriser le patrimoine environnemental et la ressource en eau
- 4.3 : Prendre en compte les risques naturels et technologiques présents sur le territoire
- 4.4 : Lutter contre le changement climatique et adapter les usages, les modes de consommation de l'énergie et les comportements à ce changement

M. le maire expose la traduction de ces objectifs dans le document d'urbanisme, conformément aux articles L.151-8, L.151-9 et R.151-9 et suivants du Code de l'Urbanisme : à savoir, le règlement des zones « U » (zones urbaines), « AU » (zones à urbaniser), « N » (zones naturelles et forestières), « A » (zones agricoles), ainsi que les documents graphiques l'accompagnant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,



Article 1 :

Décide d'émettre un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys.

Article 2 :

M. le maire est chargé, en ce qui le concerne, de la transmission de la présente délibération à Mme la Présidente de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys,

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos – 50 Cours Lyautey – 64010 Pau Cédex ou par voie dématérialisée via l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 4 janvier 2024

Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance.
Colette Dupouy est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023.

2024-01-04-01/01 : Décision modificative n°1 budget 2023 lotissement Pourcicam

2024-01-04-02/02 : Décision modificative n°3 budget 2023 Commune

A l'ordre du jour, une décision modificative du budget du lotissement Pourcicam, ainsi qu'une décision modificative du budget de la commune. Il était nécessaire d'ajuster ces deux budgets, et après délibération, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité ces modifications.

2024-01-04-03/03 : Demande de subventions

Deuxième sujet abordé, une demande de subvention pour un projet de rénovation des appartements communaux attenants aux Services techniques. Le montant estimé des travaux s'élève à 177000 €. Les subventions étant assez conséquentes, le reste à charge pour la commune serait de 57000 €. Les élus approuvent ce plan de financement et autorisent M. le maire à solliciter ces subventions auprès des partenaires institutionnels.

2024-01-04-04/04 : Avenant n°2 mission d'étude création lotissement Pont du Bos

Dernier sujet à l'ordre du jour, l'avenant à la mission d'étude du lotissement du Pont du Bos. Le projet final du lotissement comprend 15 lots et non 11 lots comme initialement prévu dans la convention. Considérant la nécessité de contracter un avenant afin de pouvoir procéder au règlement du solde, les élus décident et autorisent M. le maire à signer cet avenant.

Questions diverses

M. le maire annonce que Pomarez est lauréate du programme Villages d'Avenir. Nous aurons le soutien d'ingénierie de la Préfecture pour nos projets, ainsi que pour la recherche de subventions.

Les bas-côtés de la route de Lestage s'effondrant, M. Ludovic Nougaro y programme des travaux et par mesure préventive, cette route sera mise à sens unique. Il sera interdit de monter.

Mme Véronique Guilhorre annonce que la commission « Communication » organisera début septembre un forum des associations.

Maryse Duprat nous fait part du résultat du Téléthon, légèrement en baisse, avec un montant récolté de 5542 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Séance du 1er février 2024

Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance.
Sébastien Larrère est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 janvier 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le procès-verbal de la séance du 4 janvier 2024.

2024-02-01-01/05 : Taxe foncière sur les propriétés bâties - exonération partielle des logements nouveaux économes en énergie

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide d'exonérer la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements achevés à compter du 1er janvier 2009,
Fixe le taux de l'exonération à 50%,
Fixe la durée de l'exonération à cinq ans,
Et Charge M. le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2024-02-01-02/06 : Désaffectation d'un chemin rural

Dans l'attente du document d'arpentage,
Considérant l'opportunité pour la commune de Pomarez de céder le chemin rural situé à proximité du chemin du Gert,
Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve la désaffectation du domaine public la parcelle d'assise du chemin rural.

2024-02-01-03/07 : Principe de vente d'un chemin rural

Considérant l'intérêt porté par Mme Sam Sandrine pour l'acquisition de ce chemin rural,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une enquête publique pour aliéner un chemin rural,
Dans l'attente du document d'arpentage établi par le géomètre,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de lancer l'enquête publique préalable,
Et Charge M. le maire de procéder à toutes les démarches afférentes à cette décision.

2024-02-01-04/08 : Protection sociale complémentaire – mandat au CDG40

Considérant l'intérêt de participer au marché mutualisé proposé par le Centre de gestion des Landes, et afin de pouvoir prendre une décision avant fin 2024,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de gestion des Landes prévoit de conclure.
A noter que les tarifs et garanties seront soumis préalablement à M. le maire afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de gestion dont la prise d'effet sera fixée au 1er janvier 2025.

2024-02-01-05/09 : Convention de décote de contribution communale 2024 SDIS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pourtant sur l'engagement à libérer M. Jérôme Daverdin, sapeur-pompier volontaire, sur son temps de travail communal, dans le cadre de sa mission opérationnelle d'incendie et de secours,
Autorise M. le maire à signer ladite convention.

2024-02-01-06/10 : Adhésion au groupement de commandes formations santé et sécurité au travail

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :
d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la dévolution d'un marché d'acquisition de prestations de formations santé et sécurité au travail,
d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créé à cet effet, jointe en annexe,
d'autoriser M. le maire à intervenir à la signature de la convention et de toutes pièces en découlant,
d'autoriser le coordonnateur à prendre toutes les mesures et procédures nécessaires pour le recensement des besoins, la passation des marchés publics et accords-cadres, et toutes mesures découlant de ces mesures et procédures,



d'autoriser la Commission d'appel d'offres du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes à choisir le ou les titulaire(s) du marché,
d'autoriser la Présidente du Centre de gestion des Landes à signer les marchés publics et accords-cadres et rejeter les candidatures et les offres non retenues ainsi que toutes mesures ou procédures en découlant,
de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

2024-02-01-07/11 : Avis sur une demande d'affiliation à titre volontaire au CDG40

Vu le courrier de demande d'affiliation à titre volontaire du Village Landais Alzheimer en date du 28 novembre 2023 du Centre départemental d'action sociale des Landes auprès du Centre de gestion de la FPT des Landes,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide d'émettre un avis favorable à l'affiliation du Centre départemental d'action sociale des Landes au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,
Et Charge M. le maire de transmettre la présente décision à Mme la présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

2024-02-01-08/12 : Rapport d'activité du SIVU des chênaies de l'Adour

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Accepte tel que présenté le Rapport d'activité 2020-2022,
Autorise M. le maire à signer les actes susdits ainsi toutes les pièces nécessaires à ces affaires.

Questions diverses

Pascal Cassiau :

- Intercommunalité : une réunion des maires s'est tenue le 31 janvier 2024 suite au refus de la commune de Gaujacq de signer le PLUi. Il a été décidé de refuser, à 14 contre, 1 abstention et 1 pour, la modification du PLUi, sa demande consistant à obtenir davantage de surface constructible au détriment d'une autre commune de la Communauté de communes. Le PLUi sera entériné cette fin d'année.
- Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 7 mars 2024

Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance.
Daniel Buosi est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 1er février 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le procès-verbal de la séance du 1er février 2024.

2024-03-07-01/13 : Compte Financier Unique 2023 budget Forêt de Gert

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget Forêt de Gert,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le Compte Financier Unique 2023 pour le budget Forêt de Gert,
Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-03-07-02/14 : Affectation du résultat 2023 budget Forêt de Gert

Vu la délibération n°2024-03-07-01/13 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le Compte Financier Unique 2023,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Affecte le résultat de la section de fonctionnement 2023 comme il suit :

- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 25 272.58€.

2024-03-07-03/15 : Compte Financier Unique 2023 budget Photovoltaïque

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget Photovoltaïque,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve le Compte Financier Unique 2023 pour le budget Photovoltaïque,

Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-03-07-04/16 : Affectation du résultat 2023 budget Photovoltaïque

Vu la délibération n°2024-03-07-03/15 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le Compte Financier Unique 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Affecte le résultat de la section de fonctionnement 2023 comme il suit :

- Compte 1068/Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 895.14€,
- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 13 870.61€.

2024-03-07-05/17 : Compte Financier Unique 2023 budget Pont du Bos

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget Pont du Bos,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve le Compte Financier Unique 2023 pour le budget Pont du Bos,

Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-03-07-06/18 : Affectation du résultat 2023 budget Pont du Bos

Vu la délibération n°2024-03-07-05/17 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le Compte Financier Unique 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Affecte le résultat de la section de fonctionnement 2023 comme il suit :

- Compte 1068/Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00€,
- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 0.00€,

Reprend le résultat de la section d'investissement 2023 pour -109 670.60€ en section d'investissement.

2024-03-07-07/19 : Compte Financier Unique 2023 budget Pourcicam

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget Pourcicam,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve le Compte Financier Unique 2023 pour le budget Pourcicam,

Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-03-07-08/20 : Affectation du résultat 2023 budget Pourcicam

Vu la délibération n°2024-03-07-07/19 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le Compte Financier Unique 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Affecte le résultat de la section de fonctionnement 2023 comme il suit :

- Compte 1068/Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00€,
- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 0.00€,

Reprend le résultat de la section d'investissement 2023 pour 9 849.14€ en section d'investissement.

2024-03-07-09/21 : Compte Financier Unique 2023 budget Commune

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve le Compte Financier Unique 2023 pour le budget Commune,

Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-03-07-10/22 : Affectation du résultat 2023 budget Commune

Vu la délibération n°2024-03-07-09/21 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le Compte Financier Unique 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Affecte le résultat de la section de fonctionnement 2023 comme il suit :

- Compte 1068/Excédent de fonctionnement capitalisé : 331 121.19€,
- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 575 617.21€.

2024-03-07-11/23 : Désaffectation d'un chemin rural

Considérant l'opportunité pour la commune de Pomarez de céder le chemin rural situé à proximité du chemin du Lucq,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la désaffectation du domaine public la parcelle d'assise du chemin rural.



2024-03-07-12/24 : Principe de vente d'un chemin rural

Vu le tracé du chemin rural situé à proximité du chemin du Lucq et le plan annexé,
Considérant l'intérêt porté par la SARL ARTHIS pour l'acquisition de ce chemin rural,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une enquête publique pour aliéner un chemin rural,
Dans l'attente du document d'arpentage établi par le géomètre,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Propose de vendre à la SARL ARTHIS, domiciliée à Caupenne, la parcelle d'assise du chemin rural.
Décide de lancer l'enquête publique préalable,
Et Charge M. le maire de procéder à toutes les démarches afférentes à cette décision.

2024-03-07-13/25 : Taux d'avancement de grade 2024

Vu le tableau d'avancement de grade présenté pour l'année 2024,
Vu le tableau des effectifs,
Vu l'avis du Comité social territorial en date du 19 février 2024,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de fixer, au titre de l'année 2024, les taux d'avancement :

- au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe : à 100% des agents promouvables
- au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe : à 15% des agents promouvables

2024-03-07-14/26 : Frais de déplacement à l'intérieur de la résidence administrative – agents recenseurs

Considérant la possibilité de fixer le montant de l'indemnité annuelle individuelle des trois agents recenseurs dans le cadre des déplacements réalisés pour le recensement de la population 2024,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de prendre en charge les frais de transport dans les conditions prévues par décret du 19 juillet 2001 et dans la limite du taux fixé par l'arrêté interministériel du 28 décembre 2020,
Fixe le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle qui sera versée en une fois ainsi qu'il suit :

- Jean-Louis Despeyroux : 188.60 €
- Isabelle Maton : 60.48 €
- Loïc Cazenave : 133.12 €

Autorise M. le maire à procéder au paiement de ces indemnités.

2024-03-07-15/27 : Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Considérant la volonté des élus de la collectivité d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en faveur des agents publics éligibles afin d'améliorer leur pouvoir d'achat,
Considérant les plafonds de rémunération brute pour l'éligibilité du dispositif ainsi que les montants maxima de la prime fixés par la réglementation,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en faveur de tous les agents fonctionnaires titulaires et stagiaires et contractuels de droit public remplissant les conditions d'éligibilité fixées par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 susvisé,
Décide de fixer le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire par strate de rémunération perçue par les agents pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le montant de la prime de pouvoir d'achat est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Elle sera versée en une seule fois en mars 2024. Le maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent. Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

La présente délibération prend effet à compter du 15 mars 2024.

2024-03-07-16/28 : Définition des modalités de concertation publique pour la définition des ZAEnR

Vu la conférence des maires réunissant les maires des communes membres de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys, du 31 janvier 2024,
Considérant les objectifs France 2030 exposés par le Président de la République le 12 octobre 2021, Considérant les annonces de Madame la Sous-Préfète des Landes en date du 23 janvier 2024 notamment sur la date de transmission des Zones d'Accélération pour la production des Énergies Renouvelables (ZAEnR) repoussée au 31 mars 2024,
Considérant la proposition de concertation faite aux maires lors de la Conférence des Maires du 31 janvier 2024,
Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Fixe les modalités de concertation avec la population comme suit :

- Autoriser Madame la Présidente à rédiger un article presse pour informer les habitants de la construction des zonages par les communes,
 - Relayer dès sa parution l'article sur l'application PanneauPocket,
 - Mettre à disposition du public un dossier sur la loi APER et un registre sur lequel les administrés pourront indiquer leurs projets de production d'énergies renouvelables du 04 au 15 mars 2024 aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
 - Après délibération du Conseil Municipal, un dossier sera mis à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture de celle-ci afin que les administrés puissent constater les zones d'accélération retenues,
- Charge M. le maire, en ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente délibération et de sa notification :
- A Mme la Sous-Préfète de Mont-de-Marsan, Référente Préfectorale Unique des Landes,
 - A Mme la Présidente de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys,
 - A M. le Président du PETR Adour-Chalosse-Tursan en charge du Schéma de Cohérence Territoriale.

2024-03-07-17/29 : Dénomination de voies

Considérant la nécessité de procéder à la dénomination des voies dans le lotissement Le clos de Bayle, Considérant la nécessité de procéder à la dénomination de la voie dans le lotissement Pehaou, Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de ces voies nouvelles,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte, pour le lotissement Pehaou, la dénomination « impasse du Hêtre »,

Adopte, pour le lotissement Le clos de Bayle, les dénominations suivantes, selon le plan ci-annexé :

- « rue du Pic Mar »,
- « impasse du Rossignol »,
- « impasse du Bouvreuil »,

Charge M. le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Questions diverses

• Par courrier du 28 février, Jérôme Robillard, gérant de la Société Partec'Etud, sollicite l'achat du logement communal qu'il occupe au 13 rue de la gendarmerie. Il fait une offre de 55 000 € TTC pour une acquisition en l'état et ce, malgré la présence d'une couverture fibrociment amiantée et d'une enveloppe à la performance énergétique très faible. Il soumet également le découpage d'une partie de la cour commune afin d'éviter la gestion d'une copropriété. L'assemblée est favorable à cette transaction avec la nouvelle société qu'il doit tout prochainement constituer.

• Le contrat d'affermage avec la SOGEDO, relatif à l'adduction d'eau potable du syndicat des Eschourdes, expirant le 30 juin 2025, M. le Maire informe que suite à l'appel d'offres lancé, un nouveau contrat d'une durée de 15 ans a été attribué, après diverses négociations, à cette même société, seule candidate. Le fermier s'est engagé à réaliser une enveloppe annuelle de 400 000 € pendant toute la durée du contrat.

• M. le Maire a rencontré avec Alain Garbay une délégation de l'APAT qui souhaite relancer le projet de maison des traditions de 2008. Il ajoute qu'un accord de principe a été donné au cours de cette réunion pour une réalisation de cette opération en collaboration avec la communauté de communes, permettant ainsi un financement de l'Europe. Il conviendra de trouver une solution pour libérer deux travées sous les arènes.

• M. le Maire informe que l'association héritière des biens de Melle Bore est favorable à vendre à la commune le terrain dans les conditions fixées avec la propriétaire avant son décès. Le terrain derrière l'aire de camping-cars sera également acheté (sous réserve).

• La réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux confiée au Sydec est rappelée. Afin de connaître les habitudes des usagers dans les locaux, Ludovic Nougaro demande aux élus de répondre au questionnaire envoyé et de le faire suivre aux associations. Le bilan énergétique des consommations (hors éclairage public) établi par le Sydec fait ressortir deux postes importants à diminuer (Ecole hall des sports arènes et zone sportive).

• M. le Maire informe de la casse d'une ferme au Belvédère, menaçant l'effondrement de la toiture. L'ensemble du bâtiment est fermé au public. Le charpentier qui a procédé à l'étayage de la structure supputa un sous-dimensionnement de la charpente. Un bureau de contrôle a été missionné pour savoir ce qu'il en est exactement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal **Séance du 10 avril 2024**

Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance.
Sandrine Sabathié est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve le procès-verbal de la séance du 7 mars 2024.

2024-04-10-01/30 : Vote des taux d'imposition 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide de maintenir pour l'année 2024, les taux suivants :

	Bases effectives 2023	Taux de référence 2024	Bases prévisionnelles 2024	Produit de référence	Taux votés	Produits attendus
Taxe foncière bâti (TFB)	1 783 480	34.01 %	1 860 000	632 586	34.01 %	632 586 €
Taxe foncière non bâti (TFNB)	114 981	54.88 %	118 700	65 143	54.88 %	65 143 €
Taxe d'habitation (TH)	146 895	14.00 %	137 600	19 264	14.00 %	19 264 €
			Total	716 993		716 993 €
			+ Allocations compensatrices			131 609 €
			- Coefficient correcteur			62 271 €
			TOTAL RESSOURCES FISCALES			786 331 €

Charge M. le Maire de faire procéder à l'application de la présente décision.

N.B. : Taux inchangés depuis plus de 15 ans

2024-04-10-02/31 : Adoption du budget primitif 2024 Forêt de Gert

Le présent budget arrêté à 26 128 € en fonctionnement reprend le résultat d'exploitation 2023 et le reliquat d'une coupe de bois de 2021. Pas d'investissements prévus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Adopte le budget primitif 2024.

2024-04-10-03/32 : Adoption du budget primitif 2024 Photovoltaïque

Le budget est arrêté respectivement en section de fonctionnement et d'investissement à 32 131 € et 28 006 €. Les charges et les produits de fonctionnement sont sensiblement identiques à 2023, si ce n'est une augmentation du personnel affecté par le budget principal. Le remplacement d'un onduleur et deux panneaux photovoltaïques endommagés par la grêle sont notamment prévus en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Adopte le budget primitif 2024.

2024-04-10-04/33 : Adoption du budget primitif 2024 Pont du Bos

Le budget est arrêté respectivement en section de fonctionnement et d'investissement à 277 068.87 € et 181 458.87 €. Deux lots seront récupérés par la commune pour la construction de logements locatifs.

Sont prévus :

- Le remboursement de la totalité de l'emprunt (pour la partie capital) à la commune pour l'achat du terrain
- Une subvention de la commune pour combler le déficit constaté de la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Adopte le budget primitif 2024.

2024-04-10-05/34 : Adoption du budget primitif 2024 Pourcicam

Le budget est arrêté respectivement en section de fonctionnement et d'investissement à 162 388.83 € et 170 277.97 €. La vente de deux lots est prévue de même que la restitution d'une partie de l'avance consentie par le budget de la commune pour le remboursement de l'emprunt lié à l'achat du terrain. Les travaux sont terminés. Trois lots restent à vendre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Adopte le budget primitif 2024.

2024-04-10-06/35 : Adoption du budget primitif 2024 Commune

Le présent budget qui s'élève à 2 218 651 € € en fonctionnement et à 1 325 583 € en investissement est proposé sans augmentation des taux des taxes ni recours à l'emprunt. L'enveloppe consacrée aux dépenses de personnel augmente en raison d'un effectif des services techniques réduit pendant quelques mois suite à des départs et de la décision de l'octroi de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat.

Les subventions habituelles aux associations sont reconduites ; des aides exceptionnelles sont prévues : 20 000 € pour l'association des amis de l'église pour la réalisation d'une tribune pour l'orgue, 1 000 € pour la coopérative scolaire (dont 400 € d'avance sur 2025), 100 € pour l'UDAC ANACR. Une subvention de 100 € est également votée pour vaincre la mucoviscidose.

Le budget prévoit une subvention au budget du lotissement du Pont du Bos pour combler le déficit de sa section de fonctionnement. L'avance faite au lotissement de Pourcicam pour le remboursement de l'emprunt contracté pour l'achat du terrain de même que le remboursement de celui de la commune concernant l'acquisition foncière du lotissement du Pont du Bos sont également prévus.

Divers travaux en régie sont budgétisés pour un montant de 60 000 € : notamment l'aménagement de vestiaires pour le personnel féminin de l'école, les espaces verts... L'autofinancement permet la réalisation de tous les investissements déjà en cours et nouvellement programmés notamment : l'achat auprès de Mme Boré de terrains autour du hall et de l'école, l'achat de matériel et équipements, la rénovation des trois appartements de l'immeuble Pavie, la consolidation de la charpente du Belvédère, le réaménagement du cimetière et l'aménagement d'un parking, l'installation de bornes escamotables, diverses grosses réparations sur les bâtiments communaux.

Des études vont être engagées pour la construction d'une cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Adopte le budget primitif.

2024-04-10-07/36 : Convention de subventionnement et de mise à disposition de locaux avec l'Harmonie

Sur proposition de M. le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte de passer avec l'Harmonie de Pomarez la convention annexée de subventionnement et de mise à disposition de locaux,

Autorise M. le maire à signer ladite convention.

2024-04-10-08/37 : Vente d'une parcelle chemin du Yout

Considérant la demande d'acquisition formulée par M. Germain Bigeat, gérant de la SARL GERMAIN GENIE CLIMATIQUE,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de vendre à la SCI ESPIGEAT, établie au 2054 route de la Lande à Garrey (40180), la parcelle sise 310 chemin du Yout, cadastrée section AB numéro 517, d'une contenance de 1050 m², moyennant un prix de 35 € H.T. le mètre carré (trente-cinq euros hors taxes), sans TVA en sus,

Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte,

Autorise M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2024-04-10-09/38 : Bilan de la concertation publique relative à la définition des ZAEnR

Vu la conférence des maires réunissant les maires des communes membres de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys, du 31 janvier 2024,

Vu la délibération n°2024-03-07-16/28 de la commune de Pomarez portant définition des modalités de concertation pour la définition des ZAEnR,

Considérant les objectifs France 2030 exposés par le Président de la République le 12 octobre 2021,

Considérant les annonces de Mme la Sous-Préfète des Landes en date du 23 janvier 2024 notamment sur la date de transmission des Zones d'Accélération pour la production des Energies Renouvelables (ZAEnR) repoussée au 31 mars 2024,

Considérant la proposition de concertation faite aux maires lors de la Conférence des Maires du 31 janvier 2024,

Considérant les modalités de la concertation dédiée à l'identification des ZAEnR suivantes :

- Information via la presse locale (PanneauPocket),
- Mise à disposition du public d'un dossier de présentation de l'identification des ZAEnR,
- Ouverture d'un registre accessible pendant les jours et heures d'ouverture de la mairie du 4 au 15 mars 2024 inclus (12 jours),

M. le maire rappelle le cadre réglementaire ainsi que les différentes dispositions législatives qui permet aux communes



de proposer les ZAEnR.

Il rappelle que conformément aux modalités de concertations définies, un article de presse est bien paru le 08 mars dans le journal Sud-Ouest informant du travail entrepris par les communes.

M. le maire expose qu'aucun avis n'a été déposé dans le cadre de la concertation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le bilan de la concertation attaché à l'identification des ZAEnR,

Charge M. le maire, en ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente délibération et de sa notification :

- A Mme la Sous-préfète de Mont-de-Marsan,
- A Mme la présidente de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys,
- A M. le président du PETR Adour-Chalosse-Tursan.

2024-04-10-10/39 : Arrêt des ZAEnR

Vu la conférence des maires réunissant les maires des communes membres de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys, du 31 janvier 2024,

Considérant les avis recueillis dans le registre mis à disposition dans la mairie aux jours et heures de celle-ci du 04 mars au 15 mars 2024 inclus (12 jours),

M. le maire expose, qu'à l'issue de la concertation, les zones d'accélération des énergies renouvelables ont été identifiées :

- Zone « bourg » : photovoltaïque en toiture
- Zone « sportive » : photovoltaïque au sol et photovoltaïque en ombrière (boulodrome, parking)
- Zone « Lieu-dit Jouaniat » : agrvoltaïque :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Identifie les zones d'accélération des Energies renouvelables (ZAEnR) ;

Charge M. le maire, en ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente délibération et de sa notification :

- A Mme la Sous-préfète de Mont-de-Marsan,
- A Mme la présidente de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys,
- A M. le président du PETR Adour-Chalosse-Tursan.

Questions diverses

Ludovic Nougaro :

- Travaux de voirie communautaire : le gravillonnage a été réalisé chemin de Lartigue, concomitamment aux travaux de voirie communale chemin du Pont du bos, sur la partie qui va au « Rous » (travaux prévus en reste à réaliser 2023). Les travaux de voirie au lotissement Nolibos doivent commencer sous peu. Concernant les divers travaux dans les bâtiments, nous sommes en attente des diverses entreprises.

Oriol Martinez :

- Coupe de bois : un bûcheron a proposé ses services pour la coupe en 50 cm. La commune peut récupérer jusqu'à 300 stères pour du bois de chauffage à destination des particuliers locaux au prix garderie de 33€ la stère. Le bûcheron propose une prestation à 20€ la stère pour du 50 cm livraison comprise dans un rayon de 10km autour du chantier. Le chargement sur place en 2m devrait être possible, le tarif va être demandé. Une communication sera faite sur ces points auprès de la population.

Dominique Lafourcade :

- Question à M. le maire sur le compte-rendu de la dernière réunion de la Communauté de communes, dans laquelle il est mentionné que la municipalité de Pomarez a l'intention de déplacer la mairie dans le bâtiment de la poste. Ce sujet n'ayant pas été abordé, qu'en est-il ? M. le maire répond que cette intention est évoquée depuis l'acquisition du bâtiment de la Poste (effectuée dans le but de conserver le bureau de Pomarez) lors du précédent mandat. La rénovation du bâtiment étant sur le point de débiter petit à petit, en premier lieu par la réfection totale de la toiture, il convient de garder à l'esprit cette projection, dans un futur plus ou moins lointain, en fonction du positionnement de la Poste sur le maintien dans le temps de l'ouverture du bureau, pour des questions d'anticipation et de continuité du service public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Séance du 2 mai 2024

Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance.
Valérie Saint-Jean est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le procès-verbal de la séance du 10 avril 2024.

2024-05-02-01/40 : Placement de fonds

Vu la vente d'une maison sise au 89 rue de la Gendarmerie pour 125 715 € et de 4 appartements avenue de la Gendarmerie pour 240 000 €,

Considérant une trésorerie importante,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de placer les fonds provenant de la vente des biens susdits pour un montant de 365 000 € (trois cent soixante-cinq mille euros) sur une durée de 9 mois. Ces fonds serviront à financer les futurs logements communaux (Lotissement Pont du Bos) notamment.

Décide de souscrire à ce titre un compte à terme : taux nominal 3.54 % et Taux actuariel (à titre indicatif) 3.60 %

2024-05-02-02/41 : Vente du lot n°3 au lotissement Pont du Bos

Vu la demande de M. Fourmy Sébastien et Mme Fourmy Adeline relative à l'acquisition du lot n°3,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de vendre à de M. Fourmy Sébastien et Mme Fourmy Adeline le lot n°3 du lotissement du Pont du Bos, 90 allée des Jardins, d'une contenance de 805m², moyennant un prix de 50 030.75€ H.T. (cinquante mille trente euros et soixante-quinze centimes hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 6 657.35€ (six mille six cent cinquante-sept euros et trente-cinq centimes),

Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte,

Autorise M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2024-05-02-03/42 : Vente d'un bien au 13 rue de la Gendarmerie

Vu la proposition formulée par M. Robillard Jérôme relative à l'acquisition du bien sis 13 rue de la Gendarmerie,

Vu le plan de bornage,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de vendre à la SCI SARAJÉLINE, représentée par M. Robillard Jérôme et Mme Gaillardet Sabine, le bien sis 13 rue de la Gendarmerie 40360 Pomarez, au prix de 55 000€ (cinquante-cinq mille euros),

Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte,

Autorise M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

Questions diverses

Oriol Martinez :

- Espaces verts : avance doucement mais sûrement. L'équipe a été amenée à avancer sur d'autres projets qui sont chronophages et monopolisent les agents à un moment charnière pour les espaces verts. Une entrevue est prévue avec Landes Attractivité le 29 mai.

Geneviève Tachaires :

- Travaux de toiture de la poste et de l'église : où en sommes-nous ? Réponse de Pascal Cassiau : le charpentier arrive mi-mai.

- Travaux du belvédère : où en sommes-nous ? Réponse de Pascal Cassiau : un nouveau bureau d'études a été contacté, ce n'est pas simple.

- Travaux du haut de l'école : pourquoi la salle de dessin n'est pas concernée par les travaux ? De plus, les travaux sont gênants, de la poussière s'infiltré partout. Réponse de Pascal Cassiau : ce local sera traité en dernier, dès qu'une autre pièce se libèrera pour déplacer l'atelier. La réalisation d'un espace de pause pour le personnel est prioritaire car il s'agit d'une obligation réglementaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Pomarez, la Maison Bernède

